

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE
GIBLOUX DU 30 NOVEMBRE 2020**

Présidence : M. Julien Gremaud

Conseil général : 44 Conseillers généraux sont présents (*selon liste des présences annexée*)

Excusés : MM Gilles Barras, Pierre-André Monney, Philippe Egger, Mmes Bernadette Widder, Catherine Perritaz, Nadine Berset
M. Stephan Velan arrive avec du retard.

Conseil communal : Mmes Diana Carbonnier et Paola Ghielmini-Krayenbühl, MM Jean-François Charrière, Roger Berset, Dominique Ayer, Jacques Crausaz, Yves Rumo, Fabien Schafer

Excusé : M. Philippe Reynaud

Il est 19h30 quand le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance plus particulièrement à M. le Préfet de la Glâne Willy Schorderet présent pour ce début de séance.

Une minute de silence est demandée pour le décès du papa de M. Pierre-André Monney.

La séance a été convoquée conformément aux articles 34 et 38 de la loi sur les communes (LCo) :

- par convocation personnelle le 13 novembre 2020 ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 47 du 20 novembre 2020 ;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gibloux.

Tous les documents ont été transmis à chacune et chacun, ils étaient également disponibles sur le site Internet www.commune-gibloux.ch et au secrétariat général. Il n'y aura pas de lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.

Les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Les règles de récusation sont rappelées, personne n'est concerné par un dossier.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2020
2. Adoption des statuts de la nouvelle Association de communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN)
3. Plan financier 2021-2025 – information
4. Budget 2021 de la Commune de Gibloux
 - 4.1 *Budget du compte de résultats*

- 4.2 *Budget des investissements – crédits d’engagement*
 - 4.2.1 *Réfection des places de jeux des écoles, complément*
 - 4.2.2 *Assainissement de l’éclairage public*
 - 4.2.3 *Etude de modération de trafic*
 - 4.2.4 *Rossens – travaux de mise en conformité de l’arrêt de bus selon la LHand*
 - 4.2.5 *Achat d’une camionnette avec système de levage de bennes*
 - 4.2.6 *Farvagny-le-Petit et Rossens - maillage des réseaux d’eau potable – 2^{ème} étape*
 - 4.2.7 *Rossens – mise en séparatif du réseau d’évacuation et d’épuration des eaux*
 - 4.2.8 *Vuisternens-en-Ogoz – mise en séparatif du Chemin de la Scie, crédit complémentaire*
 - 4.2.9 *Corpataux – rénovation du mur du cimetière*
 - 4.2.10 *Analyse des plans d’aménagement de détail (PAD)*
 - 4.2.11 *Développement du système d’information du territoire (SIT)*
 - 4.2.12 *Harmonisation du plan d’aménagement local (PAL) après la fusion, crédit complémentaire*
 - 4.2.13 *Rossens – rénovation de la toiture de l’habitation de la ferme d’Illens*
 - 4.2.14 *Rossens – rénovation du mur de soutènement de la ferme La Chauderette*
- 5. Budget 2021 du Home médicalisé du Gibloux (HMG)
 - 5.1 *Budget du compte de fonctionnement*
 - 5.2 *Budget des investissements*
- 6. Modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine
- 7. Réponse à la proposition de M. Nicolas Hoyler, Rossens, et M. Florian Clerc, Corpataux-Magnedens, concernant les démarches à entreprendre afin de limiter les impacts de l’exploitation de gravier sur le territoire de la commune de Gibloux (22 mai 2019)
- 8. Proposition selon l’art. 47 du Règlement du Conseil général (RCG) de M. Patric Neuhaus, pour une majorité du cercle de Farvagny concernant l’élaboration d’un rapport sur le personnel du Home médicalisé du Gibloux (HMG)
- 9. Postulat selon l’art. 47^{bis} du Règlement du Conseil général (RCG) de M. Florian Clerc, Corpataux-Magnedens, M. Nicolas Hoyler, Rossens, et Mme Sophie Tritten, Vuisternens-en-Ogoz concernant l’élaboration d’un rapport sur le respect de la mise en œuvre des mesures et des conditions prévues dans les permis et autorisations d’exploitation de gravières sur le territoire de la Commune
- 10. Informations et communications du Conseil communal
 - 10.1 *Révision des règlements et taxes liés à l’eau potable et à l’évacuation des eaux usées*
 - *situation du dossier*
 - 10.2 *Communications diverses*
- 11. Informations et communications du Bureau
- 12. Divers

Tenant compte de différents éléments nouveaux dans les dossiers, le Conseil communal demande le retrait de deux objets inscrits à l’ordre du jour, à savoir :

- 4.2.8 Vuisternens-en-Ogoz – mise en séparatif du Chemin de la Scie, crédit complémentaire

4.2.13 Rossens – rénovation de la toiture de l'habitation de la ferme d'Illens

Ces retraits d'objets ont été annoncés au Bureau du Conseil général ainsi qu'à la Commission financière le 24 novembre dernier par courriel.

Pour le crédit complémentaire du Chemin de la Scie, l'analyse en cours du PGEE conclue que la mise en séparatif de ce tronçon n'est plus jugée prioritaire. La réfection de la route, incluse dans le crédit initial, reste une nécessité. Le Conseil communal reviendra vers vous en temps utile.

Pour la rénovation de la toiture de l'habitation de la ferme d'Illens, le Conseil communal a enregistré récemment une requête des fermiers, Jacques et Béatrice Rouiller, pour l'acquisition de ce domaine. Il a accepté d'entrer en matière pour étudier plus en détail cette opportunité. Il renonce donc pour l'instant à tout investissement sur cet immeuble.

Au vu des éléments donnés par le Conseil communal, le Bureau propose de renvoyer les objets 4.2.8 et 4.2.13.

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous la proposition de renvoi du Bureau, s'agissant des points 4.2.8 (mise en séparatif du chemin de la Scie, à Vuisternens-en-Ogoz, crédit complémentaire) et 4.2.13 (rénovation de la toiture de l'habitation de la ferme d'Illens, à Rossens) ?

La proposition de renvoi est acceptée à l'unanimité.

Aucune autre remarque n'est apportée à cet ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2020

Une correction est apportée au procès-verbal, page 21 :

Divers :

- M. Julien Gremaud a omis de donner le préavis du Bureau lors de la résolution de M. Hervé Eigenmann, le Bureau préavise cette résolution comme recevable.

Décision :

Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2020 avec la correction ci-dessus ?

Le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Adoption des statuts de la nouvelle Association de communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN)

Présentation du dossier par M. Yves Rumo:

Suite à la demande de report de l'adoption des nouveaux statuts de l'ABVGN lors de sa séance du Conseil Général du 28 mai dernier, les remarques du Conseil Général, plus précisément du cercle de Le Glèbe, ont été présentées en considération par Monsieur le Préfet, Willy Schorderet, ainsi que par le groupe de travail de l'AIMPGPS et de l'AEGN. Tous les documents ont été transmis avec la convocation à cette assemblée.

M. Willy Schorderet, Préfet de la Glâne

Suite aux discussions qu'il a eues avec des membres du Conseil général afin de trouver la meilleure solution, il est présent ce soir pour apporter quelques remarques sur les articles des statuts qui ont été modifiés par rapport à l'ancienne version présentée en automne dernier.

Art. 3, Buts

Une référence est la loi sur les eaux imposée par le Conseil d'état suite à l'adoption de cette loi et du règlement d'application et où les communes doivent se constituer en association.

Le deuxième but est le traitement des micropolluants.

Art. 4, Siège et durée

Il est précisé que la durée de l'association était indéterminée du fait qu'elle dépend de la loi sur les eaux. Il est ajouté un troisième alinéa « Lorsque l'accompagnement l'AEGN et de l'AIMPGPS sera terminé, le but défini à l'article 3c sera supprimé ».

En profitant des modifications, il a été introduit les articles concernant MCH2 puisqu'à partir du 1^{er} janvier 2022 toutes les communes, y compris les associations de communes, auront l'obligation de tenir leurs comptes et leurs budgets selon MCH2, raison pour laquelle à l'article 5 qui sont les organes de l'association il a été ajouté un point c, la commission financière.

Art. 9, Attributions

Il est ajouté que c'est l'assemblée des délégués qui élit les membres de la commission financière après en avoir fixé le nombre.

Pour le point f qui mentionne que l'association décide des modifications de statuts et de l'admission de nouveaux membres, il en ressort que de par la loi sur les communes, ce point est obligatoire. Par contre il y a un certains nombres de garantie et de sécurité qui sont donnés puisque dans la loi sur les communes il est mentionné que toutes modifications essentielles des statuts doivent être acceptées par le trois quart des communes de l'association.

Arrivée de M. Stephan Velan.

Toujours dans le cadre des modifications des statuts, il est introduit au chapitre V l'article 20 Commission financière.

Art. 27, Limite d'endettement

La limite d'endettement a été revue à la baisse avec un montant de CHF 200'000.- pour les investissements et CHF 50'000.- pour le compte de trésorerie.

Art. 31, Initiative et referendum

Les décisions d'une dépense nouvelle ou supérieure à CHF 200'000.- sera soumise au referendum facultatif.

Les décisions d'une dépense nouvelle ou supérieure à 1 million sont soumises au referendum obligatoire.

Quelques articles ont été biffés dans le cadre des attributions au niveau du comité de direction notamment le fait que le comité de direction tenait et gérait la vie du personnel alors qu'il n'y a pas de personnel.

L'ensemble des communes qui doivent former cette association ont voté l'ancienne version des statuts. Lors de la constitution des nouveaux organes après les élections de ce printemps, il sera soumis la nouvelle version des statuts lors de la constitution de cette association.

Il n'y a aucuns travaux qui ont été entrepris à ce jour du fait que l'association n'est pas constituée, uniquement des réflexions menées entre les associations de l'AEGN et de l'AIMPGPS. Un groupe de travail a été mis sur place pour comparer les statuts de l'AEGN et de l'AIMPGPS, établir un

inventaire des biens des uns et des autres. Au niveau de l'exploitation, il doit y avoir la possibilité de trouver des synergies entre les deux associations notamment pour le remplacement des personnes en cas de maladie ou d'absence, lors du service de piquet.

Au niveau des études, elle a été faite par le bureau d'ingénieur Pury mandaté par le SE. Un complément a été demandé par les délégués.

Discussion :

Questions générales :

M. Gérard Barras pour le cercle de Le Glèbe

Il adresse ses remerciements à M. le Préfet Willy Schorderet pour son écoute lors des discussions qu'il a eues avec lui.

Discussion chapitre par chapitre :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous l'adoption des statuts de la nouvelle Association de communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN) telle que présentée ?

Les statuts de l'ABVGN sont adoptés à l'unanimité.

Des remerciements sont adressés à M. le Préfet Willy Schorderet pour sa présence ce soir.

3. Plan financier 2021-2025 – information

Présentation du dossier par M. Jacques Crausaz :

La préparation des objets financiers de fin d'année est une tâche traditionnelle qui occupe le Conseil communal et les services communaux durant le dernier trimestre de l'année.

Trois éléments ont donné une saveur particulière à l'édition de fin 2020 :

- La crise sanitaire qui a compliqué les échanges et les séances de concertation nécessaires à l'établissement de ces documents.
- La fin prochaine de la législature où nous devons être prudents pour définir le cadre financier pour les nouvelles autorités.
- La mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021 de la nouvelle législation sur les finances communales en modifiant largement la présentation de la comptabilité communale, cette réforme a transformée en galère la mise en forme des documents financiers et compliqué de manière importante leur analyse.

Les travaux administratifs et comptables exigés par la mise en œuvre de la nouvelle législation ne sont pas terminés. Pour des raisons de calendrier mais aussi de ressources, il a été choisi de limiter aux opérations nécessaires à l'établissement des budgets. Le reste des travaux, en particulier la réévaluation de nos actifs au bilan, tant du patrimoine administratif que du patrimoine financier, sera réalisé en 2021.

L'exercice de la planification financière et des budgets reste un travail ardu mais aussi exaltant où contrairement aux comptes qui sanctionnent le passé, préparer le budget c'est un regard vers l'avenir.

Le message transmis avec la convocation est un travail d'équipe. Des remerciements sont adressés au Conseil communal, au service des finances et de l'ensemble des responsables au sein des services communaux.

Les changements de règle et de plan comptable n'ont pas d'effet concret sur la situation financière de la commune, ils n'ont d'effet que sur la présentation des chiffres des budgets communaux.

Concernant le plan financier, il n'y a pas de gros changements en relation avec la nouvelle législation. Pour l'essentiel, les nouvelles règles requièrent des opérations que nous faisons déjà, des informations que nous donnions déjà ces dernières années.

Juste la volonté du Conseil communal de compléter l'analyse de l'évolution des finances communales sur les cinq prochaines années par la situation financière de la commune au 31 décembre 2019 n'a malheureusement pas pu être satisfaite. C'est pour cela qu'en page 3 du message, on a dû se résoudre à rappeler la situation financière au 31 décembre 2018. Il convient d'ailleurs de mentionner que cette analyse qui est effectuée par le service des communes ne nous est pas encore parvenue, elle est basée sur les quatre exercices précédents et elle sera la dernière du genre du fait que les indicateurs sur la situation financière et la capacité d'investissement prendront une toute autre forme définie par la nouvelle législation.

Les chiffres du plan financiers sont des estimations et que comme toute planification elle est déjà partiellement caduque dès sa publication.

Plan financier des investissements :

Le programme du plan des investissements inscrit pour les cinq prochaines années est un programme pragmatique qui répond au développement planifié et à la mise à jour progressive de nos infrastructures. Il n'y a pas de projets qui sortent de l'ordinaire. Après trois exercices plutôt à la baisse, le volume d'investissements planifiés repart à la hausse, les investissements bruts à hauteur de 35,5 millions représente plus 18% par rapport au plan financier précédent, les investissements nets pour 25,8 millions représentent plus 36% par rapport au plan financier précédent. La dette communale repart à la hausse de plus de 4 millions par rapport à la situation de fin 2019. Après une baisse progressive durant la législature qui se termine, la dette bancaire communale devrait retrouver au terme de la prochaine législature le même niveau qu'au début de l'actuelle.

Trois chapitres mobilisent l'essentiel des moyens affectés aux investissements, près de 11 millions pour les bâtiments scolaires représentant 30% de l'ensemble, près de 9 millions pour la rénovation des routes communales représentant 25% de l'ensemble et près de 12 millions pour les infrastructures d'eau potable et d'épuration des eaux représentant 34% de l'ensemble.

En application des nouvelles règles, pas ou plus de planification de l'affectation des réserves, la conséquence financière est que le calcul des frais financiers représente le cas le plus défavorable et que par conséquent l'impact du programme des investissements sur les compte de résultats sera plus faible que celui qui a été retenu.

Le plan financier du compte de résultats est basé sur le budget 2021 et l'évaluation de l'évolution de l'ensemble des charges et revenus durant les cinq prochaines années. Comme de coutume, il a été simulé l'évolution du budget du compte de résultats de 2022 à 2025.

Les comparaisons restent difficiles entre les années qui se terminent puisqu'elles sont en MCH1 et que dès 2021 tout est en MCH2.

Pendant dix ans la population des villages de Gibloux a augmentée de 125 habitants en moyenne par année soit 1,8% chaque année. L'augmentation 2020 est très faible, seul 14 habitants à fin

octobre dernier. Pour cette nouvelle planification, le taux a été ramené à 1,2% pour les cinq prochaines années.

Les évolutions des recettes fiscales ont été réévaluées pour tenir compte des réformes fiscales en cours et de l'impact de la crise sanitaire.

Au final, les résultats des cinq prochains exercices présentent un excédent moyen de charges de CHF 370'000.-. Ce sont des déficits qui restent acceptables en regard des disponibilités financières de la commune évaluées à un capital propre de l'ordre de 6 millions à fin 2020.

Rapport de la commission financière :

M. Philippe Yerly, président

« La commission financière a examiné les documents remis par le conseil communal pour le plan financier de la commune Gibloux 2021-2025.

Il s'agit du 5^{ème} exercice de ce type pour la nouvelle commune. Les postes sont plus difficilement comparables du fait du passage à MCH2.

Les investissements nets augmentent de plus de 6,8 millions et en parallèle la dette bancaire augmente de 4,7 millions par rapport à fin 2019. Les plus grands investissements sont à réaliser dans les domaines de l'eau, des routes et des bâtiments scolaires.

La dette de la commune devient ainsi structurelle et des priorisations devront être faites lors de l'établissement des futurs budgets.

Bien que les excédents de charges prévus ces prochaines années demeurent dans des limites acceptables, une certaine prudence demeure donc de mise. La faible augmentation de la population et la crise sanitaire actuelle vont certainement induire des recettes fiscales en diminution ces deux prochaines années.

A noter également que la subvention « cas de rigueur » de la nouvelle fiscalité des entreprises de près de 450'000.- disparaît dès 2022. Si on ajoute à cela les dépenses nouvelles (petits investissements qui passeront directement par le compte de résultat), le déficit risque cependant de s'aggraver. »

Discussion :

Mme Yasmine Macheret pour le cercle de Vuisternens-en-Ogoz

« En étudiant le plan financier, nous avons eu le plaisir de constater que CHF 30'000.- y était inscrits pour un mandat d'étude concernant les besoins en infrastructures sportives de la commune ainsi qu'une analyse de leur faisabilité. C'est une initiative que nous soutenons naturellement. D'ailleurs, à Vuisternens-en-Ogoz, nous nous sentons prêts à accueillir des infrastructures dignes du XXI^e siècle et pourquoi pas même un projet innovant et ambitieux, à l'image de celui que nous avons présenté récemment au Conseil communal, qui certes nous le concevons, bousculerait quelque peu vos habitudes. Nous nous réjouissons donc de l'aboutissement de cette étude et nous vous demandons quand est-ce que les résultats seront publiés. »

Mme Paola Ghielmini Krayenbühl

Il est prévu une étude dans le budget 2021, le timing n'est pas connu. Actuellement le cahier des charges est en cours d'élaboration.

Mme Sophie Tritten pour le cercle de Vuisternens-en-Ogoz

« La loi sur la pédagogie spécialisée est entrée en vigueur le 1^{er} août 2019 et son règlement d'application le 1^{er} janvier de cette année. Ces textes prévoient un changement important pour la prise en charge en logopédie, tout particulièrement. En résumé, les enfants en âge scolaire ne seront suivis plus que par les SLPP (services de logopédie, psychomotricité et psychologie), les logopédistes privés ne pourront plus qu'exceptionnellement intervenir en étant financés par l'Etat. Or,

actuellement, il existe une liste d'attente de plusieurs mois pour accéder aux prestations du SLPP (d'expérience 6 à 8 mois). Avec le nouveau règlement, le risque est que cette liste d'attente s'allonge davantage. Le groupe de Vuisternens-en-Ogoz souhaiterait savoir si la commune prévoit des mesures, en particulier budgétaires (les communes finançant les prestations à hauteur de 55%), pour réduire la liste d'attente actuelle et pour faire face au nouveau cadre légal sachant qu'il y a une période transitoire de 10 ans. »

M. Fabien Schafer

Effectivement la nouvelle législation prévoit peut-être un report des enfants qui consultent actuellement des logopédistes privés. L'immense majorité des enfants fréquentant des logopédistes privés ce jour sont en préscolaire. L'attente se trouve surtout au niveau enfantine.

Les spécialistes relèvent qu'une intervention immédiate alors que l'enfant entre en première enfantine est parfois prématurée. Les parents font valoir des soucis qui se corrigent tout seul du fait que les enfants qui commencent l'école enfantine n'ont pas encore toutes les capacités qu'ils pourraient acquérir naturellement. Ces deux éléments cumulés font que l'impact est assez faible.

L'évolution des listes d'attente en logopédie sera suivie. Pour Gibloux, il y a des listes d'attente dans la moyenne cantonale même en dessous selon les établissements. Cependant, lorsque l'on modifie une dotation, elle est structurelle, s'il y a une augmentation de la dotation, elle doit être durable.

Aujourd'hui sur le secteur de Le Glèbe et celui de Farvagny-Vuisternens, le taux d'attente est raisonnable. L'année 2020 est cependant un peu particulière due à la crise sanitaire, les thérapies qui devaient s'arrêter ne se sont pas arrêtées, l'école a été fermée, etc.

Il s'agit d'une réponse générale, on reste attentif mais si on change une dotation que ce soit à la hausse ou à la baisse, on doit avoir conscience qu'on le fait de manière durable. A ce jour, il n'a été constaté aucun secteur qui nécessiterait une intervention en logopédie. L'année passée, une intervention a eu lieu pour la psychologie.

En terme du nombre d'enfants, le délai d'attente jusqu'à six mois est raisonnable.

4. Budget 2021 de la Commune de Gibloux

4.1 Budget du compte de résultats

Présentation du dossier par M. Jacques Crausaz :

La mise en œuvre de MCH2 a pour conséquence une modification importante du plan comptable et des libellés des comptes.

Sur le plan général avec un excédent de charges de près de CHF 300'000.-, le budget du compte de résultats 2021 présente des chiffres généraux peu modifiés par rapport aux budgets précédents.

Les charges brutes sont de 41,7 millions et les charges nettes sont de 34,4 millions. Les charges de personnel présentent un total de 6,18 millions avec une augmentation en personnel de 1,6 EPT.

Pour 2021, il est attendu plus CHF 450'000.- pour l'impôt des personnes physiques, il aurait pu être mis CHF 550'000.- de plus sans les réformes fiscales et sans le Coronavirus, ce poste aurait pu augmenter d'un million. L'impôt sur les sociétés diminue de CHF 150'000.-, il aurait pu être laissé aux mêmes valeurs qu'en 2020 s'il n'y avait pas eu la crise sanitaire. Au total, il y a une réduction de CHF 700'000.- de recettes pour les impôts ordinaires.

Comme relevé par la commission financière, le total des compensations touchées du canton pour atténuer la baisse de la fiscalité des entreprises s'élève à CHF 700'000.-, ces compensations ne seront plus que de CHF 250'000.- dès 2022.

Pour l'exercice actuel, ces recettes présentent une certaine stagnation, il a été maintenu les mêmes chiffres pour les revenus des impôts immobiliers. Les recettes fiscales ont contribué largement les années passées aux confortables excédents de recettes dans les boucllements des comptes.

Au total, les revenus fiscaux attendus pour 2021 sont de CHF 22'200'000.-, soit au même niveau que ceux de 2019.

Une série de baisse fiscale décidée par le Grand Conseil impacte les recettes communales, une crise sanitaire qui impacte l'économie, l'actualité n'est plus à la baisse de la fiscalité communale. Les frais financiers sont chiffrés à 1,83 millions soit CHF 340'000.- de moins qu'en 2020. Cette baisse est due à la baisse de la charge des intérêts, mais également à la réduction importante de certains taux d'amortissement.

Les nouvelles règles comptables nous imposent d'inscrire les petits investissements au budget du compte de résultats. Pour 2021, il s'agit de CHF 650'000.- dont CHF 200'000.- pour frais d'études diverses et pour plus de CHF 200'000.- de travaux d'entretien lourds et d'aménagements divers. Désormais, les chapitres comptables pour lesquels existe une collaboration intercommunale instituée doivent être équilibrés.

Avec les nouvelles règles, il y a lieu d'imputer les frais de gestion pour les chapitres environnementaux, ces frais sont évalués à 3% du volume financier et budgétés sous la forme d'un forfait. Pour les chapitres eau potable et eaux usées, il a été pris en compte les taxes dues pour les immeubles communaux. Il a aussi été pris en compte les premiers résultats des débats de la commission ad hoc avec dès 2021 une réduction de 40% des taxes de base pour l'approvisionnement en eau et pour l'heure le maintien en 2021 des taxes pour le traitement des eaux usées.

Pour le chapitre déchets, le taux de couverture étant largement suffisant, il est proposé une réduction de 10% des taxes de base.

Rapport de la commission financière :

M. Philippe Yerly, président

« La commission financière a examiné le budget présenté selon les principes MCH2.

L'analyse que nous avons effectuée nous permet d'affirmer que les charges et produits prévus ont été correctement évalués.

Ce budget présente un déficit de 300'000.- soit proche de l'équilibre. Il ne présente pas de grande différence par rapport au budget 2020.

Les charges en personnel augmentent peu malgré l'engagement de 1.6 EPT supplémentaire. Les frais financiers diminuent grâce à des taux d'amortissements plus bas selon MCH2. Les recettes fiscales ont été estimées avec une certaine prudence (2% d'augmentation), mais sont peut-être encore surévaluées au vu de la crise sanitaire actuelle et du nombre de personnes de la commune qui doivent faire appel aux réductions horaires de travail. Cependant, étant donné les résultats des années précédentes qui ont permis de dégager un solde positif de près de 2 millions la commission financière estime que le résultat futur pour 2021 sera proche des chiffres présentés.

Sur la base de ces considérations, elle donne un préavis favorable au budget du compte de résultats présenté avec un excédent de charges de quelques Fr. 300'000.-. »

Discussion :

Questions générales :

M. Michel Brunisholz pour le cercle de Le Glèbe

Il remercie le responsable des finances pour tout le travail effectué pour le passage à MCH2, il remercie spécialement le service des finances qui a déjà pu répondre aux nombreuses questions que le cercle se posait.

Cependant, il est demandé d'avoir une explication sur la répartition des charges du personnel d'exploitation et du personnel administratif dans les chapitres du compte de résultats, en particulier pour la Cabane forestière La Source où le salaire du personnel administratif est plus que doublé alors que la demande de location reste identique, même exemple pour la salle de La Tuffière. Il est également constaté des frais administratifs pour les bâtiments de Farvagny alors qu'il n'y a rien pour ceux de Le Glèbe.

M. Jacques Crausaz

Il est difficile d'entrer dans les détails et il s'agit d'une question récurrente.

La situation est difficile car lors de l'établissement du budget, le compte courant n'est pas bouclé et l'on se base sur les chiffres antérieurs.

Pour le personnel salarié à l'heure, l'imputation se fait heure par heure sur le chapitre comptable concerné. Pour le personnel mensualisé, l'imputation dans les comptes se fait au prorata de ce qui a été arrêté par le budget. Pour l'instant, les employés mensualisés ne saisissent pas heure par heure ce à quoi ils consacrent leur temps. Les chiffres sont des estimations.

Lors de la préparation du budget, il y a une réévaluation qui est faite par les responsables sur la répartition des heures du personnel mensualisé.

Cette manière de faire est en voie de correction et dès 2021, le temps de chaque employé sera imputé aux travaux qu'il est censé faire et par conséquent les budgets des répartitions des salaires seront de plus en plus précis.

L'exemple cité pour la Cabane de La Source provient probablement d'une réévaluation du temps de travail qui est peut-être passée de 0,2% à 0,3%.

L'essentiel à observer dans le budget 2021 est qu'il n'y a pas plus d'imputation de charges de personnel que de salaires qui seront versés, le total est juste.

Discussion chapitre par chapitre :

Chapitre 3, Culture, sport et loisirs

M. Stiobban Godel pour une majorité du cercle de Le Glèbe

Compte 3421.3101.03 Achat de matériel et fournitures pour embellissement

« Nous aurions voulu savoir où ces décorations allaient être installées et notamment si l'entier des villages de la commune allaient être mis sur un pied d'égalité.

J'ajouterais, à titre personnel cette fois, que j'invite le conseil communal à faire une pesée des intérêts sur ce poste. Dans la situation économique actuelle et future, ainsi que les prévisions des comptes communaux, il convient de faire attention.

L'augmentation de ce compte par rapport à 2020 est de CHF 35'000.- ce qui représente plus de 10% de l'excédent de charge budgétisé pour l'exercice 2021. En pourcentage, nous arrivons à une augmentation de 700% entre 2020 et 2021 sachant qu'en 2018 et 2019 les montants budgétés n'ont pas été atteints.

La maxime « du pain et des jeux » n'est à mon avis pas bonne conseillère ce d'autant plus en période de crise. »

M. Jean-François Charrière

Il n'y a pas encore de programme précis de ce qui va être fait. A l'approche de Noël, les villages sont déjà différemment décorés. En 2021, une réflexion sera faite afin d'avoir des décorations dans chaque village.

Chapitre 6, Trafic et télécommunications

M. Michel Brunisholz pour le cercle de Le Glèbe

Compte 6150.3130.01 Signalisation routière de quartier

Le montant de CHF 45'000.- annoncé pour des panneaux de signalisation pour manifestations et chantiers semble très élevé, le cercle souhaite un détail de ce qui est prévu.

M. Roger Berset

L'explication dans le message n'était peut-être pas suffisante, mais il est mentionné « ...dont un montant de... »

Le détail des frais de signalisation comprend CHF 15'000.- pour le marquage routier, CHF 25'000.- pour l'entretien de la signalisation plus nouvelles, CHF 5'000.- pour les balises de routes, CHF 5'000.- pour les numéros de bâtiment, CHF 10'000.- pour le matériel de manifestation dont la signalisation provisoire et non pas CHF 45'000.- ainsi que CHF 10'000.- pour l'éclairage supplémentaire ce qui fait un total de CHF 70'000.-.

M. Hervé Eigenmann, Le Glèbe, à titre personnel

Il n'a pas de remarque sur cet objet mais demande à M. Brunisholz de s'habituer à parler pour une majorité du cercle de Le Glèbe et s'il parle au nom du cercle, qu'il s'assure que la prise de position soit partagée par l'ensemble du groupe.

M. Brunisholz précise qu'il s'agit à l'unanimité des membres présents lors de la séance du groupe.

Décision :

Vote global

Acceptez-vous le budget du compte de résultats 2021 de la Commune de Gibloux présentant un excédent de charge de CHF 300'612.- ?

Le budget du compte de résultats 2021 est accepté à l'unanimité.

4.2 Budget des investissements – crédits d'engagement

Présentation du dossier par M. Jacques Crausaz :

Si l'on tient compte des deux projets retirés de l'ordre du jour, le budget 2021 comprend 17 projets déjà décidés pour un total d'environ 4,4 millions soit deux tiers du budget 2021 proposé. Seul 12 projets sont nouveaux pour un total de 2,4 millions, soit un tiers du budget 2021 proposé.

Sans compter les deux projets retirés, il y a encore 4 projets nouveaux inscrits en 2021 dans le plan financier mai qui feront l'objet ultérieurement d'une demande de financement.

Avec l'application des nouvelles règles comptables, il n'y a plus de planification d'affectation des réserves disponibles et des recettes d'investissement.

Dans les messages reçus ne figure que la mention des amortissements selon les nouveaux taux MCH2 et la charge annuelle moyenne d'intérêt sur la durée d'amortissement.

Il est de ce fait difficile de planifier ou d'annoncer dans les décisions à prendre si l'on devra ou non emprunter pour l'objet concerné. Le déclenchement d'un emprunt dépendra de la trésorerie au moment de l'investissement.

Il est encore à relever que ce soir sont soumis les projets d'investissement, cependant il y a également des recettes pour la vente de deux immeubles. La concrétisation de cette recette devra encore faire l'objet d'une décision qui sera soumise au Conseil général dans le courant de l'année 2021.

Rapport de la commission financière :

M. Philippe Yerly, président

« La commission financière a examiné le budget des investissements.

Ce budget des investissements 2021 contient 18 projets déjà décidés qui se prolongent en 2021 pour environ 4,6 millions de francs ; 14 nouveaux projets sont présentés nécessitant des crédits d'engagement pour environ 2,8 millions de francs. A noter qu'en date du 25 novembre, 2 objets ont été retirés soit mise en séparatif du Chemin de la Scie Vuisternens et rénovation de la ferme d'Illens. Ces montants sont financés en grande partie par des prélèvements sur les réserves.

La dette par habitant a quelque peu diminué, mais l'indicateur d'endettement net par habitant reste défavorable. La plus grande prudence reste de mise.

Les nouveaux objets soumis à décision d'investissement nous semblent justifiés et découlent d'un besoin ou d'une amélioration.

La commission financière tient cependant à relever que dans le cas d'investissements tels que celui initialement prévu de Vuisternens (Ch. de la Scie) qui nécessitent de décider d'un crédit complémentaire, une meilleure analyse du dossier avec des offres comparatives permettrait de donner une vision plus exacte de l'investissement à effectuer. Ceci permet au Conseil général de décider en meilleure connaissance de cause et évite de devoir ensuite demander des montants supplémentaires de 175% par rapport au crédit initial.

En finalité, nous estimons que le budget des investissements 2021 est correctement évalué et correspond à la capacité financière actuelle de la commune. La commission financière donne donc un préavis favorable au budget d'investissement tel que présenté.

Discussion générale :

Mme Catherine Ducrest, Rossens, à titre personnel

Sans juger du bienfondé des projets présentés, elle est d'avis qu'il y a trop de nouveaux projets alors que d'autres déjà votés depuis un certain temps peinent à avancer, ceci d'autant plus que le changement de législature ne favorisera pas l'avancement de certains travaux.

Crédits d'engagement :

4.2.1 Réfection des places de jeux des écoles, complément

Présentation du dossier par M. Roger Berset :

Un montant de CHF 150'000.- a déjà été accepté par le Conseil général. Les enfants scolarisés, les enseignants et quelques habitants ont été intégrés pour réfléchir à l'aménagement de ces places de jeux et à ce jour la demande est nettement supérieure à ce qui a été évalué au départ. Toutes les places seront mises aux normes sécurité.

A l'avenir, les dossiers seront présentés au Conseil général avec des chiffres concrets suite au plan de réalisation des projets afin d'éviter de devoir proposer des crédits complémentaires.

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 12 dudit procès-verbal.

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous la dépense de CHF 150'000.- pour la réfection des places de jeux des écoles ?

La dépense de CHF 150'000.- est acceptée à l'unanimité.

4.2.2 Assainissement de l'éclairage public**Présentation du dossier par Mme Paola Ghielmini Krayenbühl**

L'éclairage public compte environ 900 luminaires dont un tiers équipé en LED, la consommation annuelle est de 233'000 kW ce qui correspond en moyenne à la consommation de 70 ménages.

La commission énergie ainsi que le Conseil communal ont mené plusieurs réflexions sur l'augmentation de l'efficacité de notre éclairage public. Si le remplacement de tout l'éclairage public avec les nouvelles technologies est visé à long terme, le Conseil communal a souhaité intervenir dès maintenant pour une gestion uniforme sur tout le territoire de la commune.

Le crédit demandé est nécessaire pour mettre en œuvre le plan directeur de gestion de l'éclairage public. Il s'agit d'uniformiser la gestion d'éclairage public dans tous les villages, de diminuer la consommation d'énergie de notre éclairage et de diminuer la pollution lumineuse. Le souhait est de réduire l'intensité sur les routes collectrices de toute la commune dès 23 heures, de couper l'éclairage dans les quartiers entre 1 heure et 5 heures du matin, de garder l'éclairage normal pour les points sensibles tels que les ronds-points et les passages piétons, d'avoir un éclairage dynamique pour tous les tronçons à équiper comme il a été fait pour la route du Centre à Corpataux, de remplacer progressivement les luminaires avec la nouvelle technologie.

Selon l'analyse du Groupe E qui gère notre éclairage, il faut prévoir différents travaux. Ce montant permettra aussi le changement de quelques points lumineux dans le cas où la mise en œuvre de la réduction de la coupure est trop compliquée ou un point lumineux en trop mauvais état.

Ce programme permettra une économie d'énergie de 30% et une économie financière de CHF 12'000.- par année.

Le crédit demandé est de CHF 150'000.- à répartir sur trois ans.

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 12 dudit procès-verbal.

Discussion :

M. Dominique Castella, Rossens, à titre personnel

Dans le message, il est mentionné qu'un plan directeur global du Conseil communal a été approuvé le 13 juillet 2020. Il est proposé ce soir un investissement sur trois années à CHF 50'000.-, soit un total de CHF 150'000.-. Il est demandé si cela constitue l'entier de ce plan directeur ou s'il est plus long ou plus global. Dans ce cas, il serait intéressant de savoir quel est le coût global.

Mme Paola Ghielmini Krayenbühl

Il s'agit du programme global qui agit sur tous les villages et de mettre en place ces travaux sur tous les villages. Une fois les travaux réalisés, le programme sera terminé.

Mme Sophie Tritten pour une majorité du cercle de Vuisternens-en-Ogoz

« Le groupe de Vuisternens-en-Ogoz soutient la demande d'investissement. Cependant, une partie du groupe s'interroge sur les horaires d'extinction de l'éclairage public. Alors que notre village connaît depuis près de 10 ans une nuit quasi-compète entre minuit et 6h, nous sommes un peu déçus de constater que cet horaire serait réduit à 1h-5h. Pour mieux tenir compte des

préoccupations d'une partie de la population en matière d'économie d'énergie, il serait plus judicieux d'étendre la plage d'extinction des lampadaires à 23h-5h. Cela nous semble aussi cohérent avec le label « Cité de l'énergie » de la commune. Une modification du projet d'étude dans ce sens serait bienvenue. »

Mme Paola Ghielmini Krayenbühl

Le Conseil communal et la commission énergie en ont également discuté. Actuellement, selon le système, nous devons fixer pour toute la semaine un horaire identique de coupure pour la semaine et le week-end. L'idée est d'uniformiser ce qui est mis en place dans les autres villages et l'option dès 1 heure le matin a été retenue.

Il est possible que le Groupe E mette en place un système de réglage plus modulable.

Décision :

Acceptez-vous la dépense de CHF 150'000.- pour l'assainissement de l'éclairage public ?

La dépense de CHF 150'000.- est acceptée à l'unanimité.

4.2.3 Etude de modération de trafic

Présentation du dossier par M. Roger Berset :

Il s'agit d'une étude qui sera suivie d'un projet, d'un appel d'offre et d'une demande de crédit. Ce projet porte sur la phase de l'étude qui sera effectuée par un bureau spécialisé sur la base de directives données par la commune pour les villages de Vuisternens-en-Ogoz, Estavayer-le-Gibloux, Rueyres-st-Laurent, Villarsel-le-Gibloux et Villarlod, soit tous les villages qui n'ont pas encore fait l'objet d'une étude de modération de trafic.

La mise aux normes des arrêts de bus dans ces villages sera aussi intégrée dans ce dossier

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 12 dudit procès-verbal.

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous la dépense de CHF 80'000.- pour l'étude de modération de trafic ?

La dépense de CHF 80'000.- est acceptée à la majorité évidente.

4.2.4 Rossens – travaux de mise en conformité de l'arrêt de bus selon la LHand

Présentation du dossier par M. Roger Berset :

La loi existe depuis le 1^{er} janvier 2004 applicable d'ici 2023. Conformément à la décision du tribunal fédéral sur le recours de la LHand, la DAEC a été déboutée, les quais des arrêts de bus devront avoir une hauteur située entre 21 et 28 cm de hauteur.

La commune donne une priorité pour 2021 à l'arrêt de bus du centre village à Rossens direction Illens pour un montant de CHF 80'000.-. Un crédit de CHF 150'000.- pour l'arrêt de bus du CO à Farvagny-le-Grand sera présenté plus tard. Il y aura encore un arrêt de bus à Corpataux et à Farvagny-le-Grand qui devront aussi être mis en conformité.

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 12 dudit procès-verbal.

Discussion :

Mme Christine Capper, Rossens, à titre personnel

Elle demande si durant les travaux, l'arrêt devra provisoirement être déplacé et à quel endroit.

M. Roger Berset

Une réponse ne peut pas être apportée pour l'instant, cependant il pourrait être déplacé de l'autre côté afin d'utiliser le même arrêt comme c'est déjà le cas à Corpataux.

Les travaux pourraient se faire durant des vacances scolaires où il y a moins d'utilisateurs des transports publics.

Décision :

Acceptez-vous la dépense de CHF 80'000.- pour les travaux de mise en conformité de l'arrêt de bus de Rossens ?

La dépense de CHF 80'000.- est acceptée à la majorité évidente.

4.2.5 Achat d'une camionnette avec système de levage de bennes

Présentation du dossier par M. Roger Berset :

Le programme présenté le 12 octobre 2017 n'a été suivi que partiellement en fonction de l'évolution dans l'utilisation du matériel. Il y a eu l'achat du véhicule télescopique en 2018, de la balayeuse en 2019 et du tracteur spécial terrain de foot en 2020.

Du fait que le déneigement est maintenant sous-traité, le Reform (ancien véhicule de la commune de Corpataux), 4X4, tout terrain, équipé pour le déneigement et salage avec une benne multi lift n'est plus utilisé. Le coût d'entretien annuel moyen de ce véhicule est de CHF 31'000.- et pour cette année 2020, il a dû être réparé et expertisé pour un montant de CHF 20'000.-. Le Conseil communal a décidé de réparer et mettre en vente ce véhicule, avant l'hiver, et qui a trouvé un acquéreur pour la somme de CHF 48'000.-.

Le choix proposé ce soir est une camionnette de 7 tonnes avec charge utile de 3,2 tonnes, 45km/heure pouvant être conduite avec un permis de voiture. Il s'agit d'un véhicule routier avec système de bennes, il permettra une utilisation optimale des travaux qui se font actuellement. Avec ce véhicule toutes les poubelles sont transportées dans une benne vidée ensuite à la SAIDF. Avec les véhicules en notre possession, il n'est pas possible de les utiliser pour la SAIDF que les bennes ne peuvent être renversées.

La commune dispose encore de trente containers situés dans les écoles et les cimetières qui sont transportés par le Manitou pour se décharger chez ETA Fragnière ou à la déchetterie.

Ce véhicule comportera au minimum deux bennes de 4m³ et un pont plat pour les transports.

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 12 dudit procès-verbal.

Discussion :

M. Gérard Barras pour une majorité du cercle de Le Glèbe

Le cercle ne remet pas en question le fait qu'il faut un véhicule pour remplacer le Réform mais considère que le véhicule proposé n'est pas du tout adapté à tout ce que M. Berset a décrit.

Deux bennes ne permettront de faire que deux voyages, un véhicule 45km/heure prendra du temps pour rouler jusqu'à la SAIDEF, ce véhicule fera l'objet d'un paiement d'une taxe d'un forfait minimum de CHF 2'400.- pour des charges totales, pas uniquement pour le véhicule.

Le cercle propose l'achat d'une camionnette avec un pont basculant, deux remorques basculantes pour le prix total d'environ CHF 75'000.- pour effectuer le même travail, beaucoup plus souple, plus rapide dans les déplacements.

Il est demandé de réétudier cet objet et de revenir lors d'une prochaine séance avec une nouvelle proposition.

Le cercle de Le Glèbe propose donc de renvoyer cet objet.

M. Roger Berset

Le Conseil communal n'a pas attendu sur le cercle de Le Glèbe étudier le dossier. Il est bien entendu que si une solution plus avantageuse avait été trouvée, elle aurait été proposée.

La proposition de ce soir a été réfléchiée par le service technique et les employés du secteur de l'édilité et son nouveau chef.

Une benne coûte CHF 4'000.-, avec le budget proposé ce soir, il est possible d'en acheter cinq. Selon les besoins, il faudra certainement en acheter une ou deux de plus. Le système a pu être observé dans d'autres communes.

La vitesse de 45km/heure pour ce véhicule est totalement adaptée pour rouler sur nos routes.

M. Gérard Barras

Dans le message du Conseil communal, il n'est prévu que deux bennes et pas de pont

M. Roger Berset

Le montant du crédit proposé ce soir donne la possibilité d'acheter quatre bennes qui ne sont pas mentionnées dans le devis.

Le Conseil général demande un montant précis qui est donné par le Conseil communal et systématiquement remis en cause par le Conseil général. Jusqu'à ce jour, tous les véhicules achetés n'ont jamais dépassés de CHF 10.- les crédits votés. Le Conseil communal n'est pas là pour gaspiller l'argent du contribuable, il travaille dans le respect des crédits alloués.

La majorité du cercle de Le Glèbe maintient le renvoi de cet objet.

Afin de discuter sur la proposition de renvoi de l'objet, la séance est interrompue de 21h35 à 21h45

Décision :

Vote sur la proposition de renvoi

Acceptez-vous la proposition de renvoi déposées par une majorité du cercle de Le Glèbe ?

La proposition de renvoi est refusée par 20 non, 14 oui et 10 abstentions.

Vote sur la proposition du Conseil communal

Acceptez-vous la dépense de CHF 150'000.- pour l'achat d'une camionnette avec système de levage de bennes ?

La dépense de CHF 150'000.- est acceptée à par 19 oui, 13 non et 12 abstentions.

4.2.6 Farvagny-le-Petit et Rossens – maillage des réseaux d'eau potable 2^{ème} étape

Présentation du dossier par M. Yves Rumo :

La priorité dans cette première étape de législature était le maillage des réseaux d'eau. Une première étape avec la liaison Haut et Bas Gibloux est très avancée aujourd'hui. La mise en service des pompes de relevage sera effectuée le 9 décembre 2020 sur le secteur de Vuisternens-en-Ogoz. Suite à l'évolution de nos différentes zones d'activité comme celle de Combernesse ou celle de La Longivue et différents projets de construction, la commune se doit d'assurer la défense incendie par rapport aux bornes hydrantes. Le projet présenté ce soir concerne la liaison dans le secteur Longivue et la liaison sous l'autoroute en direction de Combernesse.

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 12 dudit procès-verbal.

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous la dépense de CHF 400'000.- pour le maillage des réseaux eau potable Farvagny-le-Petit – Rossens – 2^{ème} étape ?

La dépense de CHF 400'000.- est acceptée à la majorité évidente.

Le Bureau décide de mettre un terme aux débats pour ce soir et de traiter les autres points de l'ordre du jour lors de la séance de relevée de demain soir.

Divers :

- M. Stiobban Godel pour une majorité du cercle de Le Glèbe

« Je n'ai pas besoin de vous expliquer la situation tant sanitaire qu'économique actuelle. Notre économie locale est touchée de plein fouet par les mesures prises par les instances cantonales et fédérales. Dès lors, nous vous proposons de suivre l'exemple de la commune valaisanne de Monthey.

En juillet dernier, le Conseil général de la ville de Monthey a décidé de remplacer ses jetons de présence pour une séance par des bons d'achat auprès des commerces locaux. Notre idée est donc de faire de même à Gibloux. Nous toucherions l'intégralité du forfait pour la séance, seul la manière dont il serait versé changerait. Ceci nous permettrait d'injecter environ CHF 4'000.- dans l'économie locale. Cette mesure est principalement symbolique, mais envoyer un signal envers les commerçants, au sens large, de notre commune nous paraît important.

Notre législatif n'ayant rien contre les symboles, nous avons pu le voir lors des divers de notre séance d'octobre, cette fois faisons le concrètement.

Je vous invite donc à soutenir notre proposition, versement des jetons de présence d'une séance du Conseil général en bons d'achat auprès de l'économie giblousienne. »

Le Bureau prend note de cette proposition interne au Conseil général, elle sera traitée lors de la séance du printemps 2021.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie l'assemblée pour les débats. La séance est levée à 21h50.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE RELEVÉE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA
COMMUNE DE GIBLOUX DU 1^{er} DECEMBRE 2020**

- Présidence :** M. Julien Gremaud
- Conseil général :** 43 Conseillers généraux sont présents (*selon liste des présences annexée*)
- Excusés :** MM Gilles Barras, Pierre-André Monney, Philippe Egger, Eric Haberkorn, Mmes Bernadette Widder, Catherine Perritaz, Nadine Berset
M. Philippe Spühler arrive avec du retard.
- Conseil communal :** Mmes Diana Carbonnier et Paola Ghielmini-Krayenbühl, MM Jean-François Charrière, Roger Berset, Dominique Ayer, Jacques Crausaz, Yves Rumo, Fabien Schafer
- Excusé :** M. Philippe Reynaud

Il est 19h30 quand le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

La séance a été convoquée conformément aux articles 34 et 38 de la loi sur les communes (LCo) :

- par convocation personnelle le 13 novembre 2020 ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 47 du 20 novembre 2020 ;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gubloux.

Tous les documents ont été transmis à chacune et chacun, ils étaient également disponibles sur le site Internet www.commune-gubloux.ch et au secrétariat général. Il n'y aura pas de lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.

Les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Les règles de récusation sont rappelées, personne n'est concerné par un dossier.

L'ordre du jour est le suivant :

4. Budget 2021 de la Commune de Gubloux
 - 4.2 *Budget des investissements – crédits d'engagement*
 - 4.2.7 *Rossens – mise en séparatif du réseau d'évacuation et d'épuration des eaux*
 - 4.2.8 *Vuisternens-en-Ogoz – mise en séparatif du Chemin de la Scie, crédit complémentaire*
 - 4.2.9 *Corpataux – rénovation du mur du cimetière*
 - 4.2.10 *Analyse des plans d'aménagement de détail (PAD)*
 - 4.2.11 *Développement du système d'information du territoire (SIT)*

- 4.2.12 *Harmonisation du plan d'aménagement local (PAL) après la fusion, crédit complémentaire*
- 4.2.13 *Rossens – rénovation de la toiture de l'habitation de la ferme d'Illens*
- 4.2.14 *Rossens – rénovation du mur de soutènement de la ferme La Chauderette*
- 5. Budget 2021 du Home médicalisé du Gibloux (HMG)
 - 5.1 *Budget du compte de fonctionnement*
 - 5.2 *Budget des investissements*
- 6. Modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine
- 7. Réponse à la proposition de M. Nicolas Hoyler, Rossens, et M. Florian Clerc, Corpataux-Magnedens, concernant les démarches à entreprendre afin de limiter les impacts de l'exploitation de gravier sur le territoire de la commune de Gibloux (22 mai 2019)
- 8. Proposition selon l'art. 47 du Règlement du Conseil général (RCG) de M. Patric Neuhaus, pour une majorité du cercle de Farvagny concernant l'élaboration d'un rapport sur le personnel du Home médicalisé du Gibloux (HMG)
- 9. Postulat selon l'art. 47^{bis} du Règlement du Conseil général (RCG) de M. Florian Clerc, Corpataux-Magnedens, M. Nicolas Hoyler, Rossens, et Mme Sophie Tritten, Vuisternens-en-Ogoz concernant l'élaboration d'un rapport sur le respect de la mise en œuvre des mesures et des conditions prévues dans les permis et autorisations d'exploitation de gravières sur le territoire de la Commune
- 10. Informations et communications du Conseil communal
 - 10.1 *Révision des règlements et taxes liés à l'eau potable et à l'évacuation des eaux usées*
 - *situation du dossier*
 - 10.2 *Communications diverses*
- 11. Informations et communications du Bureau
- 12. Divers

4. Budget 2021 de la commune de Gibloux

4.2 Budget des investissements – crédits d'engagement

4.2.7 Rossens – mise en séparatif du réseau d'évacuation et d'épuration des eaux

Présentation du dossier par M. Yves Rumo :

Deux motifs amènent la présentation de ce projet, la présentation du PGEE faite en septembre dernier et les constructions qui se feront dans le secteur de Combernesse. La fiche transmise dans le global pour le village de Rossens amène la commune à commencer le séparatif au secteur 1 de cette étape afin de raccorder l'entier de ce tronçon.

Aujourd'hui nous sommes en possession d'une fiche de mesures présentées par le PGEE et contrôlées par le service technique. Quelques adaptations ont été apportées afin de vous présenter ce budget d'investissement avec l'explication d'un taux de 20% pour les divers et imprévus. Le projet est une étude et non une réalisation.

Suite à la vision du PGEE, la conclusion montre un grand nombre de travaux de mise en séparatif pour le village de Rossens. Jusqu'à ce jour, la planification des travaux se situait dans le centre du village mais avec ces projets de construction dans le quartier de la Grandsetta, il est important aujourd'hui de les desservir rapidement.

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 12 dudit procès-verbal.

Discussion :

M. Michel Brunisholz pour une majorité du cercle de le Glèbe et à l'unanimité des membres présents lors de la séance du cercle

Pour le cercle, il était inacceptable de voir un montant de CHF 500'000.- dans les divers et imprévus. La première idée était de renvoyer ce projet mais suite aux nombreux téléphones de ce jour, le cercle a décidé de ne pas renvoyer ce projet.

Il est demandé que les prochains projets soient étudiés afin d'avoir des chiffres clairs et précis et une marge de divers et imprévus de maximum 10%.

M. Yves Rumo

Pour certains travaux il est plus simple d'estimer un coût en se référant à d'autres réalisations déjà effectuées dans la commune. Pour ce secteur qui est très important avec des grandes profondeurs et des grands dimensionnements de canalisation, il est difficile d'estimer un coût sans l'appui d'un bureau.

M. Philippe Dougoud, Farvagny, à titre personnel

Jusqu'à maintenant les synergies ont été cherchées pour faire les travaux dans un bon ordre, pour exemple à Farvagny-le-Petit, on procède à l'épuration en traversant la route et ensuite la réalisation de la route et des trottoirs.

Pour le projet à voter ce soir, la route concernée a été refaite à neuf cette année et va être cassée pour la réalisation de ce projet. Il aurait été judicieux d'attendre pour la rénover.

Il a été affirmé par M. Roger Berset que cette route serait interdite aux véhicules non agricoles et qu'elle ne serait pas utilisée pour les travaux de Grandsetta. A ce jour, il semble qu'il n'y ait pas d'autres solutions que de l'utiliser pour les travaux, il est donc dommage d'avoir investi en 2020 pour la rénover.

M Yves Rumo

Au départ, la commune envisageait plutôt le séparatif secteur centre et suite à la future construction de Mestel et la Grandsetta, le dicastère des routes a eu une longueur d'avance pour rénover cette route. Il est quand même à noter que la commune fait son possible pour avoir une synergie.

M. Roger Berset

Il s'agit d'une route agricole avec une demande de subvention pour la rénover faite il y a trois quatre ans. La DIAF a donné son autorisation pour la réalisation de ces routes agricoles et selon le programme établi, les travaux ont été effectués. Au moment de la planification des travaux, la commune n'avait pas encore discuté sur le projet de séparatif, le PGEE n'était pas non plus terminé.

Décision :

Acceptez-vous la dépense de CHF 3'000'000.- pour la mise en séparatif du réseau d'évacuation et d'épuration des eaux à Rossens ?

La dépense de CHF 3'000'000.- est acceptée à la majorité évidente.

4.2.8 Vuisternens-en-Ogoz – mise en séparatif du Chemin de la Scie, crédit complémentaire
Cet objet ayant fait l'objet d'un vote de renvoi au début de la séance de hier soir, il ne sera pas traité.

4.2.9 Corpataux – rénovation du mur du cimetière

Présentation du dossier par M. Dominique Ayer :

L'église de Corpataux est inventoriée en classe de protection A à l'inventaire des biens culturels du canton de Fribourg. Par conséquent l'enceinte de l'immeuble constituée des murs, des piliers et des barrières fait aussi l'objet de protection car considérée comme partie intégrante du patrimoine à protéger.

La commune de Gibloux a pour mission de faire une remise en état des différents éléments qui constituent ce patrimoine.

Sur les 170 mètres courant de cette enceinte, 60 mètres sont en bon état et ne feront pas l'objet de travaux.

Sur les 40 piliers disposés dans l'enceinte, 15 sont en bon état et sans nécessité de travaux.

Certaines parties de mur devront être retouchées. Les barrières en fer forgé seront déposées, nettoyées et traitées pour être ensuite réinstallées à condition qu'elles soient toutes récupérables. Ces travaux seront organisés d'entente avec le service des biens culturels.

Une subvention de 7,5% pourra être obtenue, le crédit demandé est de CHF 100'000.-.

La description du processus ci-dessus permet d'affirmer que c'est un chantier particulier qui va être entrepris. Il n'a pas été fait l'inventaire des mauvaises surprises possibles et le Conseil communal compte sur l'indulgence du Conseil général en cas de nécessité. Cela signifie qu'en cas de besoin, le Conseil communal ne manquera pas de revenir vers le Conseil général pour un complément financier.

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 12 dudit procès-verbal.

Discussion :

M. Léo Bulliard, Farvagny, à titre personnel

« Les images jointes à la présentation de ce crédit d'engagement démontrent qu'une intervention sur le mur du cimetière de Corpataux devient pressante. Ces images permettent également de saisir que ce mur a été conçu dans un projet architectural plus vaste qui fut entrepris au début du XX^{ème} siècle avec la construction de l'église de Corpataux. Les piliers reprennent la forme du clocher, forme qui se décline dans de nombreux éléments architecturaux tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du bâtiment créant un ensemble harmonieux. La présentation du projet définit que « Selon l'évolution de la dégradation au moment des travaux, la forme de la maçonnerie sera modifiée. » Après un échange avec le conseil communal, il s'avère que seul un argument financier viendrait empêcher la reprise de la forme initiale. Afin d'éviter que ce mur perde sa valeur décorative et patrimoniale pour se muer en banale clôture, je propose de modifier le crédit d'investissement en enlevant la phrase citée précédemment. Cette modification a pour conséquence que la forme de la maçonnerie historique doit être de toute manière conservée et si le montant de CHF 100'000 ne devait pas suffire, un crédit complémentaire devrait être soumis à notre assemblée.

Je vous invite ce soir à accepter cette proposition afin de mener cette restauration dans le respect de notre patrimoine en conservant au mieux cet ensemble architectural de qualité. »

M. Dominique Ayer

Le service des biens culturels a affirmé maintenir ce patrimoine, il serait mal vu du conseil communal d'aller dans un autre sens.

Au vu de la réponse de M. Ayer, la contre-proposition est retirée.

Décision :

Acceptez-vous la dépense de CHF 100'000.- pour la rénovation du mur du cimetière de Corpataux ?

La dépense de CHF 100'000.- est acceptée à l'unanimité.

4.2.10 Analyse des plans d'aménagement de détail (PAD)

Présentation du dossier par M. Jean-François Charrière :

« Comme le message que vous avez reçu le dit, la Loi sur l'aménagement du territoire (LATeC) impose un réexamen des PAD. L'art. 68 dit ceci :

Lors de la révision générale de son plan d'aménagement local, la commune réexamine l'opportunité de maintenir les plans d'aménagement de détail en vigueur. Les plans d'aménagement de détail maintenus doivent être adaptés au droit en vigueur.

Jusqu'en 2018/2019, la pratique du SECA était très large et, par exemple, nos cinq anciens PAL, dont le dernier a été approuvé en 2017, n'ont pas été coordonnés avec l'adaptation au droit en vigueur des PAD maintenus. Nous avons reçu en héritage des PAD vieux de plus de vingt ans de nos anciennes communes.

À la suite de l'entrée en vigueur de la LATeC en 2018 et de l'approbation du Plan Directeur Cantonal en 2019 par la Confédération, le SECA a durci sa pratique et exige une action coordonnée des deux révisions, soit, dans notre cas, celle du PAL Harmonisé et celle des PAD maintenus. Le projet prévoit donc une première analyse de chaque PAD sis sur le territoire de la commune pour déterminer si l'on maintient ou si l'on abroge le PAD. Actuellement, seulement six PAD sont recensés pour une analyse détaillée car les autres sont soit en cours d'approbation ou ont été adoptés récemment selon les exigences légales. »

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 12 dudit procès-verbal.

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous la dépense de CHF 105'000.- l'analyse des plans d'aménagement de détail (PAD) ?

La dépense de CHF 105'000.- est acceptée à l'unanimité

4.2.11 Développement du système d'information du territoire (SIT)

Présentation du dossier par M. Jean-François Charrière :

Pour ce point de l'ordre du jour, il est simplement souligner que le développement de cet outil est d'une grande nécessité pour notre Service technique. L'ajout des couches citées dans le message

vont compléter celles qui sont déjà existantes. Elles vont permettre aux collaborateurs du Service technique d'avoir des informations de première main pour préparer de nouveaux projets et pour assurer la maintenance des infrastructures communales.

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 12 dudit procès-verbal.

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous la dépense de CHF 70'000.- pour le développement du système d'information du territoire (SIT) ?

La dépense de CHF 70'000.- est acceptée à la majorité évidente.

4.2.12 Harmonisation du plan d'aménagement local (PAL) après la fusion, crédit complémentaire

Présentation du dossier par M. Jean-François Charrière :

« Il n'est jamais agréable pour un Conseiller communal de présenter une demande de crédit complémentaire. L'on se demande d'abord d'où vient l'erreur, est-ce que l'on s'est fait berné par le prestataire. Puis vient le besoin de comprendre objectivement ce qui s'est passé pour que le crédit complémentaire soit justifié.

Pour rappel, la Loi sur l'aménagement du territoire a été modifiée en 2018, et, certainement plus important encore, le Plan Directeur Cantonal, a été approuvé par la Confédération en 2019. Ce dernier est devenu la référence pour établir les PAL des communes. Est venue s'ajouter à cela la décision du tribunal cantonal, puis fédéral au sujet du recours d'un citoyen d'Avry-sur-Matran. Ce recours portait sur le moment à partir duquel un PAL en phase d'approbation doit être conforme à ce nouveau Plan Directeur Cantonal. Cette décision a remis en cause plus de quarante-sept PAL en cours d'approbation ou déjà approuvés. Il signifie que notre PAL en cours d'harmonisation devra également être conforme.

L'analyse que nous avons menée pour comprendre les causes de ce crédit complémentaire a démontré ceci.

C'est dans le contexte mouvementé et complexe de l'aménagement du territoire fribourgeois décrit ci-dessus que se trouve la première source de tâches additionnelles pour finaliser notre PAL. Il s'y ajoute les exigences accrues, venue en cours de route (en 2018) des Services de l'Etat, notamment celle de prévoir une procédure de « Demande préalable » avant la mise à l'enquête du PAL.

Ces deux aspects de la question justifient cette demande de crédit supplémentaire.

En conclusion, je peux vous assurer qu'il n'est jamais facile de falloir demander un crédit complémentaire, pas plus pour le PAL que pour tout autre projet. Je vous ai donné les informations explicatives aussi objectivement que je le peux. Je ne vois cependant pas d'autre solution que de vous demander de bien vouloir accepter ce crédit supplémentaire afin de pouvoir finaliser le PAL harmonisé de notre commune et de donner à la commune un instrument unique pour la gestion de l'aménagement du territoire communal. »

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 12 dudit procès-verbal.

Arrivée de M. Philippe Spühler

Discussion :

M. Dominique Castella, Rossens, à titre personnel

Ce soir il a déjà été voté, le 4.2.10 analyse des plans d'aménagement de détail, 4.2.11 développement du système d'information du territoire et actuellement le plan d'aménagement local. En 2018 ou en 2019, il y a eu des études complémentaires pour l'inventaire des biotopes et pour le concept de stationnement.

Il serait intéressant d'avoir une présentation de la part du conseil communal d'une vue globale des activités actuelles et en cours sur le plan d'aménagement local et de détail et les autres études liées à l'aménagement du territoire comprenant les crédits votés, l'avancement des travaux et un plan financier global.

M. Jean-François Charrière

Il prend note de la demande et un rapport sera adressé par mail ou communiqué lors d'une prochaine séance.

Décision :

Acceptez-vous la dépense de CHF 80'000.- pour l'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL) après la fusion, crédit complémentaire ?

La dépense de CHF 80'000.- est acceptée à la majorité évidente.

4.2.13 Rossens – rénovation de la toiture de l'habitation de la ferme d'Illens

Cet objet ayant fait l'objet d'un vote de renvoi au début de la séance de hier soir, il ne sera pas traité.

4.2.14 Rossens – rénovation du mur de soutènement de la ferme La Chauderette

Présentation du dossier par M. Roger Berset :

Cette petite ferme est composée d'un appartement loué CHF 600.- par mois en l'état. La partie exploitation agricole fait partie du contrat de bail à ferme avec les articles 26, 27, 36a et b pour un total de 5,09 hectares, soit CHF 1'666.- annuel.

Le bail à ferme a été renouvelé le 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 6 ans. Cette ferme est située en zone agricole, liée à l'exploitation des pâturages avenants.

Le mur en amont de l'écurie nécessite une intervention d'urgence. La rénovation du bâtiment devra faire l'objet d'une analyse et la question du désassujettissement de ce bâtiment par rapport au pâturage devra également faire l'objet d'une analyse approfondie. Il sera temps lors du renouvellement du bail à ferme avant 2024 de rendre une décision sur la sortie du bâtiment de la partie agricole.

Rapport de la commission financière :

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 12 dudit procès-verbal.

Discussion :

M. Florian Berset pour une majorité du cercle de Le Glèbe

« Le cercle préavise favorablement cet investissement. C'est une bonne chose d'entretenir le patrimoine agricole avant que cela ne soit trop tard. A ce sujet le chalet du commun de Rueyres est dans un état déplorable. Merci au Conseil communal de considérer également cet objet pour un projet de rénovation. »

M. Roger Berset

Il prend note de la remarque et confirme qu'une analyse de la situation de ce chalet sera effectuée.

Décision :

Acceptez-vous la dépense de CHF 120'000.- pour la rénovation du mur de soutènement de la ferme La Chauderette ?

La dépense de CHF 120'000.- est acceptée à la majorité évidente.

Vote global :

Acceptez-vous le budget des investissements 2021 de la commune de Gibloux pour des dépenses de CHF 6'838'000.- et des recettes de CHF 3'756'000.- donnant un excédent de dépenses de CHF 3'082'000.- ?

Le budget des investissements 2021 est accepté à la majorité évidente.

5. Budget 2021 du Home médicalisé du Gibloux (HMG)

5.1 Budget du compte de fonctionnement

Présentation du dossier par Mme Diana Carbonnier :

« En préambule je relève que la mise en œuvre de MCH2 pour notre institution sera réalisée en 2022 tant pour le bouclage des comptes que pour le budget et ce en accord avec le Service des communes.

Vous avez reçu le budget 2021 et ses annexes et je tiens à remercier très sincèrement Mme Sandra Menoud pour l'excellent travail effectué et la présentation des documents y relatifs.

Secteur des Soins

Comptes 31/ 3750 / 3700 / 3710 / 3720

Comme chaque année l'augmentation des salaires tient compte des paliers annuels.

Je rappelle que ces chiffres proviennent du budget des soins et de l'accompagnement réalisé et remis en avril 2020 au Service de la prévoyance sociale. Il se base sur les niveaux de dépendance au 31.03.2020. Ainsi, la dotation et les charges salariales ainsi liées varient en fonction du niveau de dépendance des résidents. Il s'agit d'une base au 31.03.2020 mais il est clair que les niveaux de dépendance changent tout au long de l'année. Ce budget est demandé par le SPS afin qu'il puisse prévoir les subventions qui vont être versées et ces chiffres sont réajustés selon l'état réel de la situation en fin d'année.

Je constate l'augmentation conséquente du poste APG due aux maladies de longue durée connues de certains collaborateurs/trices qui ont par conséquent eu un impact sur les primes de notre assureur APG.

Secteur Hôtellerie

Pour le compte du salaire du personnel administratif qui a peu de différence par rapport au budget précédent et je peux vous préciser que c'est en raison de l'engagement de personnel plus jeune avec des salaires moins élevés.

S'agissant du personnel de cuisine comme de la cafétéria, il a été renforcé dans les 2 secteurs à raison de 15%.

Compte 421000

Une augmentation marquée des charges en 2021 car il faut renouveler des articles de cuisine et de vaisselle. Comme ce sont des investissements de moins de Fr. 5'000.-- non pris par la CODEMS), ils ont été mis à charge de ce compte.

Compte 495000

On constate une augmentation importante des frais d'animation en raison de projets d'élargissement de la palette d'offres à l'attention des résidents.

Enfin, je relève l'attribution à la réserve de la somme de Fr 324'528.10 qui comme vous le savez relève entre autre des taxes journalières de Fr.105.-- (hébergement FR. 90.--, repas Fr. 15.--).

Je précise selon le vœu du Comité, que nous avons prévu une séance uniquement consacrée à la réflexion et aux pistes potentielles pour continuer d'améliorer la qualité de nos prestations pour les résidents au début du printemps 2020 Au vu de la pandémie, nous avons dû reporter cette séance à une date ultérieure. Nous constatons néanmoins dans les actions et projets mis en place et que nous utilisons déjà dans cette optique une partie de nos bénéfices.

De plus, compte tenu des incertitudes dues à l'évolution de la pandémie du COVID-19, nous nous devons de conserver une prudence certaine, ne sachant pas encore ce qui nous attend financièrement. »

Rapport de la commission financière :

M. Philippe Yerly, président

« La commission financière a examiné les documents remis concernant le budget 2021 du HMG.

Elle a pris acte que le modèle MCH2 sera utilisé dès le budget 2022.

Elle estime que le budget de fonctionnement est correctement évalué. Le budget du secteur des soins et le foyer de jour sont équilibrés. Le budget du secteur hôtellerie prévoit un résultat positif de plus de Fr. 320'000.- Les frais financiers qui prennent en compte les intérêts et les amortissements se soldent avec un excédent de charges de Fr. 38'875.-.

L'attribution à la réserve diminue par rapport aux années précédentes ce qui confirme qu'il s'agit d'un budget moins optimiste tenant compte de la crise sanitaire actuelle.

Sur la base de ces considérations, la commission financière donne un préavis favorable au budget de fonctionnement 2021 du home médicalisé du Gibloux. »

Discussion :

Questions générales :

Aucune.

Discussion chapitre par chapitre :

Aucune.

Décision :

Vote global

Acceptez-vous le budget du compte de fonctionnement 2021 du Home médicalisé du Gibloux tel que présenté ?

Le budget du compte de fonctionnement 2021 est accepté à l'unanimité.

5.2 Budget des investissements

Présentation du dossier par Mme Diana Carbonnier :

« Conformément au règlement de la CODEMS et selon la pratique, seuls les projets dont la charge est de plus de Fr. 5'000.-- sont prévus au budget des investissements.

Au vu de l'arrivée du nouvel infirmier-chef à fin 2019 il avait été décidé du report des investissements prévus ainsi que d'autres étapes de renouvellement. Selon les fiches d'investissements en annexes, ils se rapportent aux éléments suivants :

Pris en charge par la CODEMS pour un montant global de Fr 90'500.- dont un chariot/cuisine roulante qui donnera la possibilité de préparer des mets avec les résidents et le renouvellement de matériel dans les chambres et les soins

Pour l'animation :

Une cuisine roulante(chariot) permettant de préparer les mets avec les résidents puis le remplacement de divers meubles ou matériel dans les chambres et de petits matériels de soins dans les chambres.

Non pris en charge par la CODEMS pour un montant global de Fr 175'300.- dont les principaux sont l'achat d'un véhicule de transport des résidents permettant d'y charger une chaise roulante ce qui évitera de faire appel tant aux familles qu'aux bénévoles. Le renouvellement de la centrale téléphonique, le remplacement des anciens PC l'achat de vitrines réfrigérées permettant le choix des mets par les résidents, de deux chariots de distribution des repas, ainsi que l'équipement de tenues professionnelles du personnel de service et en cafétéria par exemple et le renouvellement de la centrale téléphonique comme celui des anciens PC. »

Rapport de la commission financière :

M. Philippe Yerly, président

« La commission financière a examiné les documents remis concernant le budget 2021 du HMG.

Elle a pris acte que le modèle MCH2 sera utilisé dès le budget 2022.

En ce qui concerne les investissements, la commission financière remercie l'administration du home pour la mise à disposition des fiches explicatives. A relever que le nombre d'investissements est de peu d'importance et pourrait être financé par les recettes courantes. Il est cependant utile de procéder ainsi afin de pouvoir justifier un subventionnement de la CODEMS.

Sur la base de ces considérations, la commission financière donne un préavis favorable au budget des investissements 2021 du home médicalisé du Gibloux. »

Discussion :

A la question de procéder à un vote global des investissements après la discussion chapitre par chapitre, il n'y a pas d'opposition.

Discussion chapitre par chapitre :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le budget des investissements 2021 du Home médicalisé du Gibloux pour un montant de CHF 265'800.- ?

Le budget des investissements 2021 est accepté à l'unanimité.

6. Modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine

Présentation du dossier par M. Jean-François Charrière :

« La population âgée de plus de 65 ans et de celle de plus de 80 ans sont en forte augmentation dans notre district. La stratégie du RSS est de renforcer la prise en charge des aînés à leur domicile afin de leur permettre d'y rester le plus longtemps possible. Il n'empêche que l'augmentation des personnes de plus de 80 ans implique que le besoin pour de structures de type EMS est en croissance également. La rénovation et agrandissement du Home médicalisé de la Sarine contribue à maintenir le nombre de lit actuel et visant à augmenter les synergies et l'efficacité économique entre deux homes situés à proximité l'un de l'autre. L'intégration de l'activité de la Rose d'Automne dans le HMS ne peut être que bénéfique pour les communes de la Sarine et la rénovation du HMS est une nécessité. Avec encore des chambres à deux lits, des espaces plus adaptés aux besoins actuels de nos aînés, cela devient une exigence de mener à bien cette rénovation. Le changement dans les statuts de la limite d'investissement n'est qu'une adaptation à la réalité des besoins de notre population. »

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous la modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine telle que présentée ?

La modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine sont acceptés à la majorité évidente.

7. Réponse à la proposition de M. Nicolas Hoyler, Rossens, et M. Florian Clerc, Corpataux-Magnedens, concernant les démarches à entreprendre afin de limiter les impacts de l'exploitation de gravier sur le territoire de la commune de Gibloux (22 mai 2019)

Les conseillers généraux ont reçu la réponse du Conseil communal par courriel.

Le Conseil communal n'a pas d'autre commentaire à ajouter.

M. Florian Clerc au nom de Nicolas Hoyler et lui-même

« Nous remercions le conseil communal pour leurs réponses à notre proposition ainsi qu'à notre question concernant la surveillance des matériaux utilisés comme remblai.

Nous relevons premièrement la volonté du conseil communal de saisir les opportunités permettant d'améliorer la situation au pourtour des sites exploités notamment par des démarches d'arborisation ceci représente un élément favorable par rapport à notre requête reste à ce que cela puisse se concrétiser.

Concernant le respect des conditions d'exploitation, s'il est évident que les entreprises exploitantes ont le devoir de respecter les exigences fixées lors du permis d'exploitation, il nous paraît cependant essentiel que les autorités compétentes en assurent le contrôle. Et selon les réponses reçues de la part du SECA (service des constructions et de l'aménagement) et relayées par le conseil communal, la responsabilité de la commune semble clairement définie en référence à l'art 165 al.1 LATeC.

Le conseil communal mentionne cependant le manque de ressources pour pouvoir assumer ce rôle de surveillance. Ceci nous interroge, ne percevons-nous pas une indemnité annuelle de 500'000.- sensées notamment servir à couvrir les coûts administratifs engendrés par l'exploitation de la gravière de grand-champs ? Ce montant est-il insuffisant ? Si c'est le cas on peut réellement se poser la question de l'intérêt de ces exploitations pour la commune.

Ce contrôle nous apparaît d'autant plus nécessaire si nous nous référons à l'exemple du 15 août dernier cité par le conseil communal. Si notre compréhension est correcte une des entreprises exploitantes a procédé à des travaux un jour férié et ceci sans autorisation ? Si c'est réellement le cas, ne s'agit-il pas d'une infraction à notre règlement de police ? Le conseil communal a-t-il dénoncé cette infraction conformément à notre règlement ? Merci d'avance pour votre retour.

S'il arrive, même par erreur, qu'une entreprise enfreint de manière aussi visible un règlement, on peut légitimement se questionner sur le respect d'autres exigences.

Enfin nous aimerions souligner la position de force du conseil communal de Gibloux en ce qui concerne la planification cantonale des sites à exploiter et des conditions émises. En effet le sous-sol de notre commune est apparemment riche en gravier, ce n'est donc pas du hasard si notre syndic a été nommé membre du COPIL mis en place dans le cadre de la révision du PSEM. Le PSEM actuel fait de notre commune le principal fournisseur de gravier du district voir certainement du canton et ceci pour plusieurs décennies. Pour qu'un tel plan se réalise l'aval du conseil communal est essentiel, n'est-ce pas l'exécutif qui en bout de chaîne procède aux mises en zone nécessaires à l'exploitation.

Alors si l'on peut comprendre l'importance du gravier de Gibloux pour l'économie du canton, son extraction ne doit pas se faire au détriment des habitants de notre belle commune, au contraire ! Dans ce contexte favorable, il n'y a pas à douter que le conseil communal a tout en main pour préserver, voir améliorer la qualité de vie de ses citoyens. Le cas échéant il aura tout loisir d'affirmer son désaccord par rapport au plan du canton. »

M. Jean-François Charrière

Pour répondre à la première question, ces indemnités vont dans le compte global de la commune et les ressources vont être définies pour travailler sur le problème des gravières de l'environnement. Le travail a déjà commencé donnant suite au rapport des conditions émises par les services de l'état. Ces conditions seront réparties entre les différents services de l'état, éventuellement avec mandat à l'un ou l'autre service pour effectuer certains travaux.

Il est rappelé que la responsabilité première de l'entreprise est de respecter les conditions et de le mettre en application, ce n'est pas à la commune de faire le gendarme.

Actuellement les moyens sont limités, il est possible que le conseil communal vienne avec un budget plus développé afin d'avoir plus de ressources pour s'en occuper, mais existe-t-il vraiment le besoin ? Les violations des conditions sont-elles régulières ?

A la question sur notre règlement de police, cet aspect a été zappé. Cependant, les autorisations de travailler un jour férié sont délivrées par le service public de l'emploi auquel l'entreprise doit en faire la demande. La commune n'aurait pas à intervenir, cependant le point soulevé du règlement de police reste en suspens, le conseil communal va l'étudier.

8. Proposition selon l'art. 47 du Règlement du Conseil général (RCG) de M. Patric Neuhaus, pour une majorité du cercle de Farvagny concernant l'élaboration d'un rapport sur le personnel du Home médicalisé du Gibloux (HMG)

M. Patric Neuhaus a déposé une proposition à l'intention du Conseil communal concernant l'élaboration d'un rapport sur le personnel du Home médicalisé du Gibloux (HMG).

Le Bureau a préavisé cette proposition de recevable.

M. Patric Neuhaus n'a rien à ajouter.

Discussion :

M. Daniel Charrière, Le Glèbe, à titre personnel

« Je me permets de prendre la parole pour proposer deux démarches:

1) Refuser cette proposition

2) Formuler une question au conseil communal

En préambule, je vous rappelle que je suis membre du comité de direction du home, respectivement vice-président de ce comité et représentant du groupe du Glèbe en son sein.

Le home vit actuellement des heures pas simples, car un énorme travail y est effectué et une petite minorité des collaboratrices et collaborateurs n'adhère pas à ces changements pourtant nécessaires et urgents. Il y a donc beaucoup de rumeurs, mais aussi de mensonges, des insinuations qui circulent.

J'estime que le conseil général doit avoir rapidement un aperçu de ce qui se passe.

Chaque groupe électoral a un représentant au sein du comité de direction. Si des questions doivent être posées, je ne comprends pas pourquoi l'on ne s'adresse pas en premier lieu à cette personne. C'est le groupe concerné qui l'a proposée, qui l'a élue, et elle devrait donc être digne de confiance, c'est une question de respect envers cette personne et de reconnaissance élémentaire du travail et du temps qu'elle fournit.

L'acceptation de cette proposition va provoquer une transmission de demande de rapport à la conseillère communale en charge, qui elle, aura une année pour y répondre.

Je vous rappelle également que le home est une institution autonome de droit public, donc l'organe de conduite ultime est le comité de direction, respectivement sous la surveillance du conseil communal, pas du conseil général. Je crains donc que la seule réponse qui pourra être faite officiellement soit qu'il n'est pas possible de donner une réponse à cette proposition pour rester dans notre cadre légal. Dans tous les cas, la commune d'Hauterive devra aussi se positionner quant à cette éventuelle diffusion d'informations concernant le home.

Bref, lorsque la réponse nous parviendra, pour peu qu'elle puisse contenir autre chose qu'un préavis négatif, bon nombre d'entre nous ne seront pas présents, car ils ne se seront pas représentés ou non-réélus.

Comme je l'ai dit dès le début, je pense que le conseil général doit être rapidement orienté sur la situation du home.

Aussi, si cette proposition est refusée, je poserai ce soir encore une question au conseil communal qui reprendra les termes de la proposition. L'avantage de la question, c'est que le conseil communal est en droit d'y répondre le soir-même. Je sais que Madame Carbonnier, qui croyait initialement que l'intervention de M. Neuhaus était justement une question, a sa réponse prête et va même plus loin

que la demande initiale. Elle sera heureuse de vous la délivrer immédiatement et ainsi, notre besoin d'information sera satisfait.

Merci de votre attention et je vous donne rendez-vous dans le point des questions au conseil communal ».

M. Patric Neuhaus

Il adresse ses remerciements à M. Charrière pour sa prise de position. Certains points sont relevés et intéressants. Il est conscient que ce ne doit pas être facile de gérer le personnel par rapport aux distorsions. Il estime nécessaire d'avoir à ce niveau des informations plus détaillées, pas seulement une amélioration pour les résidents mais également une amélioration pour le personnel.

Sa demande à la base simple a fait l'effet de plusieurs réactions de toute part. Alors des rumeurs, oui, peut-être, mais il n'y a pas de fumée sans feu. Il serait alors bien que le comité de direction du home aille dans ce sens afin d'essayer d'améliorer ces rumeurs.

Sa proposition est maintenue.

Sur demande de Mme Catherine Balmer, la séance est interrompue de 21h30 à 21h40 afin de discuter de ce point dans les cercles.

Décision :

Acceptez-vous la proposition de M. Patric Neuhaus pour une majorité du cercle de Farvagny concernant l'élaboration d'un rapport sur le personnel du Home médicalisé du Gibloux (HMG) ?

La proposition est rejetée par 27 non, 14 oui et 2 abstentions.

9. Postulat selon l'art. 47bis du Règlement du Conseil général (RCG) de M. Florian Clerc, Corpataux-Magnedens, M. Nicolas Hoyler, Rossens, et Mme Sophie Tritten, Vuisternens-en-Ogoz, concernant l'élaboration d'un rapport sur le respect de la mise en œuvre des mesures et des conditions prévues dans les permis et autorisations d'exploitation de gravières sur le territoire de la Commune

M. Florian Clerc a déposé un postulat à l'intention du Conseil communal concernant l'élaboration d'un rapport sur le respect de la mise en œuvre des mesures et des conditions prévues dans les permis et autorisation d'exploitation de gravières sur le territoire de la Commune.

Le Bureau a préavisé ce postulat de recevable sous réserve que les modifications apportées au règlement du Conseil général soient approuvées par la DIAF d'ici ce soir.

A ce jour, le règlement n'est pas encore approuvé, le Bureau préavisé de ce fait le postulat de non recevable.

Au vu de ce qui précède, M. Florian Clerc au nom de Nicolas Hoyler, Sophie Tritten et lui-même retire cet objet.

10. Informations et communications du Conseil communal

10.1 Révision des règlements et taxes liés à l'eau potable et à l'évacuation des eaux usées

- situation du dossier, M. Yves Rumo

« Le Conseil communal vous a informé, lors de la séance du 6 octobre 2020, des travaux de la commission constituée pour la révision du règlement et des taxes liés à l'évacuation et à l'épuration des eaux usées. Cette dernière venait de prendre connaissance, le 30 septembre 2020, des aspects généraux du dossier du PGEE (plan général d'évacuation des eaux) tout juste terminé et déposé auprès de la commune pour contrôle ainsi que des rapports des bureaux spécialisés sur l'actualisation de la tarification des taxes.

Tenant compte des nouveaux éléments en sa possession, le Conseil communal a informé la commission, en séance d'octobre, sur les tarifs retenus pour l'élaboration du budget 2021.

Il a ensuite soumis à la commission, pour sa séance de novembre, des propositions formelles portant sur :

> les objectifs finaux de ladite commission, notamment l'élaboration d'un rapport final avant la fin de la législature arrêtant les principes généraux ;

> l'amélioration du ratio « consommateur-payeur » pour le domaine de l'eau potable et « pollueur-payeur » pour les eaux usées par la réduction des taxes de base et l'introduction, pour l'épuration, d'une taxe destinée à couvrir les investissements mais basée sur la consommation ;

> l'évaluation de la tarification des taxes à moyen terme, qui conclue à une réduction du volume des taxes en matière d'eau potable, déjà appliquée pour le budget 2021, et un maintien du volume des taxes en matière d'eaux usées afin de limiter l'important endettement prévisible pour ce chapitre ;

> la planification de la révision des règlements en fonction des conclusions finales de la commission et en profitant d'apporter des modifications mineures d'application ainsi que de porter une réflexion sur l'imposition des zones d'activité et l'introduction de bonus incitatifs pour des actions environnementales.

Lors de la dernière séance, la délégation du Conseil général a pris position sur les propositions formelles et a émis des contre-propositions que le Conseil communal va traiter lors de sa séance hebdomadaire la semaine prochaine.

En matière d'objectif, le Conseil communal envisage de soumettre, avant la fin de la législature, un rapport contraignant arrêtant les principes généraux qui devront être mis en œuvre dans les règlements durant l'année 2021. La délégation du Conseil général souhaite, de son côté, une révision du règlement avant la fin de la législature.

La prochaine rencontre de la commission est prévue le 15 décembre 2020. Le Conseil communal n'est donc pas en mesure, ce soir, de lancer le débat sur des propositions formelles liées à ce thème. »

Covid-19 : Conséquences financières pour les sociétés locales, Mme Paola Ghielmini Krayenbühl

En 2020, à cause de la crise sanitaire du Covid-19, les sociétés culturelles et sportives de la commune ont dû faire face à l'interruption de leurs activités, ou bien elles ont dû mettre en place des systèmes de sécurité particuliers à chaque activité. Plusieurs sociétés ont aussi dû annuler des manifestations sources de revenus, comme des concerts, des tournois ou des soupers de soutien. L'année 2021 ne se présente pas beaucoup mieux pour le moment.

Le Conseil communal est conscient des difficultés financières qui pourraient créer cette crise sanitaire pour plusieurs sociétés sportives ou culturelles. Il a ainsi décidé de maintenir les

subventions promises pour les manifestations annulées, pour autant que des frais aient déjà été engagés ou promis.

La Confédération, ainsi que le Canton ont mis en place un premier paquet d'aides pour la culture et le sport. Certaines sociétés de la commune ont pu y avoir recours, notamment pour les RHT. D'autres attendent la décision de l'autorité compétente.

Un autre paquet de mesures d'aides à la culture et au sport de la Confédération et du Canton ont été annoncés ces dernières semaines.

Nos sociétés locales vont être informées de ces possibilités de demandes d'aides pour les éventuelles pertes financières et nous allons inciter nos sociétés à y avoir recours.

Conscients que les pertes financières ou les manques à gagner ne pourront peut-être pas être compensés par les aides cantonales ou fédérales, le Conseil communal souhaite intervenir de façon subsidiaire pour garantir la viabilité future de nos sociétés.

Au début de l'année prochaine, nous allons solliciter les sociétés qui souhaitent demander une aide spéciale communale afin de déterminer l'octroi d'une aide financière supplémentaire. Selon l'importance des frais supplémentaires engendrés par les mesures de sécurité, ainsi que du manque à gagner dû à l'annulation des divers événements, le Conseil communal évaluera le montant de l'aide financière.

Un crédit spécifique à déterminer sera ainsi demandé au Conseil général l'année prochaine.

Ce montant sera probablement financé par la provision Covid-19 constituée lors des comptes 2019.

Covid-19 : Action communale d'aide aux restaurateurs, Mme Paola Ghielmini Krayenbühl

Le budget 2020 prévoit CHF 21'000.- pour financer les repas de Noël traditionnels pour les aînés. Ces moments conviviaux et appréciés par beaucoup d'aînés ont dû être annulés à cause de la crise sanitaire.

C'est pourquoi le Conseil communal a décidé d'utiliser ce montant pour soutenir les restaurants de la commune en offrant des bons aux aînés de la commune.

Avec environ 1'000 personnes en âge de retraite, nous allons distribuer environ 1000 bons d'une valeur de CHF 20.-.

A noter que les restaurateurs recevront de suite les montants de la valeur des bons et les bénéficiaires pourront utiliser les bons dans un délai défini. Ces bons sont transmissibles et peuvent donc être donnés à des tiers.

Bien que la valeur de CHF 20.- puisse paraître limitée, notre but est aussi d'inciter ainsi la fréquentation des établissements publics de la commune.

Le président salue les décisions du Conseil communal de soutenir les sociétés locales et restaurateurs locaux qui sont actuellement touchés de plein fouet par la crise sanitaire.

Vente de bâtiments communaux – RF 1317 à Magnedens (ancienne école enfantine) et RF 6115 à Rueyres-St-Laurent (ancienne administration), M. Roger Berset

Dans le cadre de l'harmonisation du PAL nous avons intégré la modification de zone.

Cette modification concerne l'uniformisation du type de zone des parcelles abritant des anciens bâtiments d'utilité publique tels que les administrations communales ou les écoles. Ces constructions sont existantes en zone d'intérêt général (ZIG)

Le conseil communal a décidé de changer l'affectation de ces parcelles en zone de village I ou en zone résidentielle à moyenne densité II.

Actuellement les zones ZIG sont régies par :

- Art. 55 LATeC - Zones d'intérêt général
 1. Les zones d'intérêt général sont destinées à servir le bien commun de la collectivité
 2. Ces zones sont réservées aux bâtiments, équipements et espaces d'utilité publique au sens de l'article 116
- Art. 116 LATeC cas d'utilité publique

Sont reconnus cas d'utilité publique, au sens de la loi sur l'expropriation, les ouvrages tels que : écoles, hôpitaux, installations d'approvisionnement en eau, voie de communications, etc.

Toutes ces contraintes auxquelles ces deux parcelles sont liées actuellement font que l'intérêt d'un futur acquéreur est sérieusement compromis étant lié aux conditions ZIG explicitées ci-dessus.

Une fois le changement d'affectation accepté, l'attrait de ces deux parcelles sera naturellement bien plus grand et les offres économiquement plus intéressantes pour notre commune.

Le conseil a décidé de reporter la demande de délégation de compétence pour la vente de ces deux bâtiments jusqu'à l'acceptation de la modification de zone c'est-à-dire la mise à l'enquête officielle de l'harmonisation du PAL.

Projet d'implantation de l'entreprise Sottas SA dans la commune, M. Jacques Crausaz

Lors de la séance du 6 octobre dernier, le conseil communal a été interpellé sur la situation de ce projet de vente d'un terrain dans la zone d'activité La Longivue. Le conseil communal venait d'apprendre la nouvelle du projet de cette entreprise de se développer dans le canton de Vaud. Au terme de longs mois de discussion avec les responsables de cette entreprise et en l'absence d'informations officielles de leur part, le conseil communal était dans l'incapacité de compléter l'information.

L'entreprise Sottas SA est une belle et prometteuse entreprise, nous serions heureux de l'accueillir dans la commune.

Vous avez eu raison d'approuver la vente d'une parcelle de 16'000 m² pour son installation dans notre zone d'activités.

Au terme de longues semaines de discussions sur la rédaction de l'acte de vente, nous avons appris par la presse (La Liberté du jeudi 1er octobre) que, pour son extension, l'entreprise saisissait l'opportunité d'acquérir un terrain de 30'000 m² déjà construit.

A défaut de communication officielle de l'entreprise, nous en avons conclu qu'elle avait renoncé à son projet d'implantation dans la commune.

Récemment relancée, l'entreprise nous a indiquée qu'elle n'avait en réalité pas renoncé à son projet d'implantation dans la commune. Elle pose toutefois quelques conditions sur lesquelles le conseil communal doit encore se prononcer : le tarif des taxes de raccordements EP et EU sont considérées comme prohibitives, nous sommes une commune trop chère, selon eux certaines communes n'ont pas de taxe dans les zones d'activités et ils souhaitent que l'on entre en matière pour une éventuelle suppression de ces taxes.

Intervention spontanée de M. Michel Brunisholz, membre de la commission des eaux, mentionnant que c'est non négociable.

Ils demandent également la possibilité de construire une halle sans sous-sol soit la possibilité de réaliser le parking en extérieur en dérogation des prescriptions de la zone et enfin la possibilité de reporter le délai de mise à l'enquête à la fin 2022.

Cette situation est une occasion de prendre conscience que la concurrence est rude pour l'accueil des entreprises de cette qualité. Ce n'est par conséquent pas une affaire classée, c'est une affaire à suivre.

M. Michel Brunisholz, Le Glèbe, à titre personnel

Une précision concernant ses dires de non négociable pour les taxes de raccordement, il s'agit d'une question d'équité vis-à-vis de tout citoyen qui paye les taxes. Si la commune veut faire un geste à l'entreprise, le geste devrait être fait sur le prix de vente du terrain et non sur les taxes.

Analyse du fonctionnement de l'administration communale, situation du dossier, M. Jean-François Charrière

Le Conseil communal vous a informé, lors de la séance du 6 octobre 2020, de la situation du dossier lié à l'analyse du fonctionnement de l'administration communale. Il venait de se déterminer, la veille, sur le choix de la variante à développer.

Un comité de pilotage, chargé d'encadrer la phase de transition vers la mise en œuvre des changements, travaille actuellement à la finalisation des rapports. Une fois approuvés par le Conseil communal, ils seront présentés en priorité au personnel communal puis rendus publics. Nous ne manquerons pas de vous les transmettre puis de les commenter lors d'une prochaine séance.

Séance d'information à la population sur la Politique communale scolaire et extrascolaire, M. Jean-François Charrière

Les séances d'information à la population en lien avec la politique communale scolaire et extrascolaire, prévues en mars dernier puis reportée en novembre, ont dû être à nouveau reportées en raison des mesures sanitaires liées au Covid-19. Elles sont planifiées les 3, 4 et 11 février 2021 en trois lieux différents.

11. Informations et communications du Bureau

Dates des prochaines séances du Conseil général, M. Julien Gremaud

Après de longues discussions avec les représentants du Conseil communal, il en ressort que celui-ci va valider les comptes 2020 en date du 12 avril 2021 afin d'avoir tous les comptes finaux des diverses associations. Les comptes seront ensuite soumis à l'organe de révision. Malgré le souhait du Conseil général en place de pouvoir approuver les comptes 2020, il ne sera pas possible de le faire avant la fin de la législature.

Cependant, il a été demandé au Préfet de la Sarine d'avancer la date d'assermentation des conseillers généraux afin de permettre au nouveau Bureau et à la nouvelle commission financière de faire leur travail.

En conclusion, les dates retenues sont :

- 30 mars 2021 (séance finale des personnes en place)
- 10 mai 2021 (séance de constitution) - réserve
- 31 mai 2021 (séance des comptes) - réserve

Le Préfet devrait donner un retour d'ici la fin de la semaine, les dates seront ensuite confirmées par le Bureau.

M. Jacques Crausaz

Il comprend la collision qui pourrait y avoir entre le calendrier des élections et le calendrier normal du bouclage des comptes ainsi que de l'émotion que peut vivre le Conseil général d'être frustré de ne pas approuver les comptes 2020.

Les comptes sont une responsabilité de l'organe de révision. Suite aux interpellations du Bureau, le calendrier a été réadapté afin de permettre un travail de l'organe de révision suffisamment tôt pour permettre à l'actuelle commission financière de se prononcer sur ce bouclage. Il appartiendra cependant au nouveau Conseil général d'approuver formellement les comptes 2020.

Hier soir, le Conseil général en place a bien approuvé le budget qui cadre les finances des nouvelles autorités.

M. Dominique Castella, Rossens, à titre personnel

Il rassure le ministre des finances, côté émotionnel, il sera supporté le fait de ne pas pouvoir approuver les comptes 2020.

Il souhaite avoir confirmation que la séance du 30 mars 2021 est maintenue pour le Conseil général en place.

Le président confirme que cette date est maintenue.

12. Divers

- M. Daniel Charrière, Le Glèbe, à titre personnel

Une question est formulée à l'intention du Conseil communal concernant ce qui se passe actuellement au Home médicalisé du Gubloux, respectivement avoir des informations sur la vie intérieure du personnel, des mouvements qui s'y passent, des changements qu'il peut y avoir et de l'utilisation des bénéficiaires généraux qui sont faits.

Mme Diana Carbonnier

«La question de Daniel Charrière me permet de vous informer sur la situation particulière que vit actuellement notre Home.

Pour rappel, notre institution a le statut d'un Etablissement médico-social communal autonome de droit public et ce depuis janvier 2016 suite à la dissolution de l'ACG et de la fusion des communes de Gubloux.

L'agrandissement de notre Home, débutée en 2014 et finalisée en 2017, a permis de passer d'une capacité d'accueil de 48 résidents à 74 résidents depuis 2017. Le foyer de jour compte 8 places d'accueil et fait partie intégrante du HMG.

Durant cette transition d'agrandissement, le nombre d'employés, tous secteurs confondus, est passé de 88 à 147 à ce jour.

Avec le départ de l'ancien infirmier-chef à fin 2019, un rapport du médecin cantonal a été porté à la connaissance de la direction et du Comité de direction du HMB. Ce rapport refusait les données qui lui avaient été fournies et fixait un délai de 3 mois pour rétablir la situation dans les soins sous peine de remettre en cause l'octroi de l'autorisation d'exploiter. Cette situation a fortement choqué tant la direction que le Comité.

La directrice, en collaboration avec le nouvel infirmier-chef, ont proposé au Comité un plan de mesures permettant d'atteindre dans des délais raisonnables les critères émis par le médecin cantonal, et de veiller à ce que de telles informations ne puissent plus être soustraites à la connaissance des organes dirigeants du Home.

Ces mesures exigeaient une restructuration profonde et urgente de l'organisation et du fonctionnement des soins. Comme toute restructuration, celle-ci a provoqué, chez certains, des réactions de déni, de refus, de peur. D'autres se sont réjouis de voir enfin des changements importants nécessaires et attendus.

Comme dans toute restructuration, c'est le premier groupe de personnes refusant les changements qui se sont attelés à propager leur mécontentement, mais aussi des rumeurs mensongères, calomnieuses, voire diffamatoires tant auprès des familles, du public, des conseillers généraux et communaux. Il est vrai que c'est une réaction normale et attendue face à toute restructuration et elle était attendue.

A ce jour, la situation se normalise, notamment avec le départ de quelques collaborateurs qui ne pouvaient pas se projeter dans la nouvelle vision du Home.

Le turn-over du personnel de notre institution a évolué de la façon suivante :

| | |
|------|------|
| 2016 | 3,9% |
| 2017 | 3,3% |
| 2018 | 2,6% |
| 2019 | 2,4% |
| 2020 | 9,8% |

A relever encore que la moyenne cantonale pour les EMS se situe aux environs de 10%.

Le taux plus élevé constaté pour 2020 est tout à fait normal au vue de la restructuration engagée. La moyenne des dernières années reste malgré tout très en dessous des moyennes attendues ce qui démontre que d'une façon générale, les collaborateurs sont satisfaits de travailler dans notre Home et s'y plaisent.

S'agissant des finances du Home, par rapport aux déficits réguliers constatés avant l'agrandissement, la situation a très favorablement évolué et des bénéfices importants ont été générés par des économies d'échelles et la très bonne gestion de la direction. Ces résultats positifs nous mettent devant un nouveau défi, celui de savoir comment utiliser ces moyens pour améliorer le bien-être de nos résidents.

Au niveau structurel, nous avons :

- aménagé des salons cosy à chaque étage, permettant aux résidents de se retrouver et de partager des moments dans un cadre chaleureux
- la journée des familles a été financée entièrement par le Home

Au niveau de l'animation, nous soutenons :

- l'augmentation du nombre de sorties/excursions pour les résidents
- l'augmentation du budget de l'animation pour favoriser les projets
- et l'achat de matériel supplémentaire

Au niveau de la formation :

- Tous les collaborateurs du Home ont été formés à la Méthode Montessori pour une meilleure prise en charge des résidents et que chacun d'entre eux bénéficie de la même haute qualité de prestations.

Au niveau de la cuisine :

- Les achats de produits régionaux auprès des commerçants locaux ont été privilégiés afin d'améliorer la qualité des repas et de favoriser les commerçants de la région impliquant de ce fait une augmentation des coûts alimentaires. La palette des repas proposés a pu être élargie et les résidents sont impliqués dans les choix des repas.

Au niveau des projets :

- nous vous avons proposé ce soir l'achat d'un véhicule de transport équipé permettant d'accompagner les résidents aux rendez-vous extérieurs sans devoir faire appel et se décharger sur les familles.
- de même que l'achat de vitrines réfrigérées et chariots favorisant l'autonomie du résident dans ses choix
- du personnel supplémentaire et formé pour le service en salle avec tenue professionnelle sera engagé.

Le comité de direction du Home avait prévu une séance début 2020 uniquement consacrée à la recherche de nouvelles pistes et idées en vue de l'utilisation de ce résultat en faveur des résidents. Malheureusement, étant donné la situation sanitaire, cette séance a dû être repoussée et se tiendra dès que les conditions le permettront.

Compte tenu de la pandémie que nous subissons, il convient de rester toutefois prudent dans la gestion financière de notre Home.

Au nom du comité de direction et de la direction du Home, je vous remercie pour votre attention.»

- M. Daniel Charrière, Le Glèbe, à titre personnel

« Comme malgré divers courriers et interventions auprès du personnel des déchetteries et du conseiller communal en charge, la situation n'a pas évoluée après plus de 12 mois... aussi je désire porter à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général une proposition qui demande à la commune de mettre en conformité ses processus de traitement des déchets papiers avec les règles et lois liées à la protection de la personnalité, respectivement permettre à tout à chacun de pouvoir se débarrasser de ses papiers sans avoir à les étaler sous les yeux des autres usagers de la déchetterie.

En effet, comment se fait-il que, en allant apporter mes déchets à la déchetterie, je suis aujourd'hui en mesure de dire qu'il y a dans une famille de la région quelqu'un qui prend des médicaments contre le SIDA ? Et que j'arrive à dire quelle famille ? La réponse : parce que l'on oblige tout le monde à étaler sa vie privée dans la benne à papier.

On m'a répondu que l'on devait faire cela, car des gens cachent des chaussures ou des fers à repasser dans les cartons à papier. Ce n'est pas la bêtise de quelques individus qui dispense la commune de veiller au respect de ses obligations.

On m'a ensuite dit que je n'avais qu'à investir dans une déchiqueteuse ou aller apporter mon papier à la SAIDF. Est-ce que vous vous imaginez passer à la déchiqueteuse toutes vos factures ? Vos rappels ? Vos contrats de travail ou autre, vos lectures, vos rappels, poursuites, emballages de médicaments, déclarations d'impôts, etc. ? Est-ce que vous vous imaginez aller systématiquement apporter tous ces papiers à la SAIDF ? Est-ce que vous veillez à ce que vos parents ou autres aînés de la commune en fassent de même ?

Je pense que c'est à la commune d'adapter ses procédures, de demander éventuellement à d'autres communes comment elles pratiquent afin de garantir un minimum de discrétion dans le traitement de ces déchets. »

Le Bureau prend note de cette proposition qui sera traitée lors de la prochaine séance.

- M. Philippe Dougoud, Farvagny, à titre personnel

Il est constaté que nombre d'objets présentés dans le budget du compte de résultats ou dans le budget du compte des investissements sont précédés d'une étude confiée à des bureaux techniques externes.

Le service technique est maintenant doté de plusieurs ingénieurs. Dorénavant une partie des études nécessaires pour un certain nombre d'objets ainsi que le suivi de leur concrétisation se feront-elles à l'interne à l'instar de ce qui se fait dans les autres communes de même importance qui disposent d'ingénieurs ou de techniciens communaux, ce avec les économies correspondant. Accessoirement les personnes concernées pourront montrer leur compétence et mettre en valeur le service technique vis-à-vis des citoyens. La question est de savoir si le Conseil communal ira dans cette vision des choses.

M. Jean-François Charrière

Jusqu'à maintenant la tendance allait plutôt à dire que nous avons un service technique et non un bureau d'ingénieur. Un service technique dirigé par une ingénieure est une chose mais ce n'est pas pareil qu'un bureau d'ingénieur.

Le Conseil communal prend note de cette question et y apportera une réponse.

M. Roger Berset

« Mon activité au service de la communauté a commencé en 1969. En effet j'ai alors été secrétaire communal dans la commune de Cournillens pendant 4 ans.

Durant ces 50 années de service au domaine public ma devise a toujours été Servir et Partir ! A la fin de cette législature je vais quitter le bateau de la commune de Gubloux avec la conscience tranquille du devoir accompli et je vous remercie Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux pour votre collaboration et la confiance que vous m'avez témoignée durant ces 5 années !

Et pour fêter dignement nos 50 ans de mariage l'année prochaine je souhaite davantage partager les tâches ingrates du ménage et de l'entretien de la maison.

Une dernière citation d'une chanson d'Antoine pour terminer :

Si partir rend souvent malheureux

Et si c'est toujours mourir un peu

Au contraire, je crois malgré tout

Que rester, ce n'est pas vivre du tout »

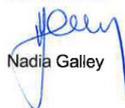
La parole n'est plus demandée, M. Julien Gremaud remercie le Conseil communal, le personnel communal, le Secrétariat général ainsi que la secrétaire du Conseil général pour le travail accompli durant cette année particulière. Il remercie également ses collègues du Bureau pour la bonne collaboration et l'excellent travail accompli durant cette année 2020.

Il adresse également ses meilleurs vœux pour 2021.

La séance est levée à 21h30.

Approuvé, le 30 mars 2021

La Secrétaire


Nadia Galley

Le Président


Julien Gremaud